

SOMMAIRE









© Philéasphoto

Séance d'ouverture :

| Discours introductifs | | • • • | | | | P | 3 |
|------------------------------|--------|-------|------|------|------|-----|---|
| Interventions des expe | erts . | | | | | P | 8 |
| Table ronde | | | | | | P 1 | 0 |

Séance de clôture:

| Synthèse des travaux des conférences p | ar Marjorie |
|--|-------------|
| Jouen, membre du Conseil d'orientatio | on, |
| de recherche et de prospective (Corp). | P 12 |
| Discours de clôture | P 13 |
| Cette synthèse a été réalisée par l'Acteur rural | Village |
| en décembre 2013 | VIIIage |

Annexes:

| Discours de Guy Sautière |
|--|
| Discours d' Yves VandewalleP21 |
| Mot d'accueil de Jean-Louis Joseph |
| Discours de Guy BonneauP33 |
| Discours d'Alain Amédro |
| Discours de Philippe MartinP39 |
| Synthèse des débats de Marjorie JouenP43 |
| Discours de Bruno LéchevinP47 |
| Discours d'Alain SchmitzP52 |
| Discours de Jean-Louis JosephP56 |
| Discours de Jean-Paul HuchonP61 |
| Entretien filmé de Stéphane Le FollP65 |

Retrouvez toutes les informations et les intervenants des conférences sur le site du Congrès http:// 2013-congres-des-parcs.fr/



















































Séance d'ouverture du Congrès

Discours introductifs

Intervenants, participants et toutes les personnes présentes au congrès national des Parcs naturels régionaux de France, ont exprimé l'urgence d'engager une transition énergétique et écologique du niveau local au niveau mondial. Les Parcs sont particulièrement attendus pour l'accompagner, comme ils le font déjà. Comment lancer tous les acteurs, économiques, politiques, sociaux et les citoyens dans cette transition? Comment les inciter à modifier leurs comportements? Pourquoi faudrait-il relocaliser les activités économiques et promouvoir les ressources locales? Voici quelques-unes des questions abordées durant les riches échanges de ces deux journées.

Les différents intervenants ont tous compris les enjeux l'urgence d'engager écologique transition énergétique à l'échelle nationale et mondiale, en agissant dès territorial, niveau ďoù l'importance. maintes fois rappelée, du rôle des Parcs. Réformes et lois en cours interrogent néanmoins ces derniers sur les moyens dont ils

disposeront pour poursuivre la mise en œuvre des objectifs de leurs chartes.

« Saint-Rémy-les-Chevreuse, tout comme le Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse, est une terre de contrastes, située entre modernité, environnement, économie et patrimoine ». En quelques mots, Guy Sautière, maire dresse le portrait de sa ville, hôte de l'édition 2013 du

congrès des Parcs naturels régionaux. Évoquant quelques entreprises phares de son territoire, il explique qu'elles bénéficient de la proximité des transports en commun de la région Île-de-France et notamment de la ligne du RER B. « Cette situation peut être considérée comme un avantage. Mais avec 870 000 usagers qui utilisent annuellement notre gare et une circulation de transit de 25 000 véhicules par jour, cela peut aussi générer quelques difficultés que nous devons gérer. C'est pourquoi nous attendons beaucoup du projet de maison de l'éco-mobilité, porté par le Parc. » Guy Sautière explique que Saint-Rémy étonne encore par son visage rural souvent méconnu. La commune compte, sur un total de 965 hectares, 665 hectares d'espaces agricoles et naturels protégés par un Périmètre régional d'intervention foncière, la charte du Parc, une réserve naturelle régionale et la renaturation d'une zone humide. Le maire rappelle également la présence d'un riche architectural patrimoine classé et de trois fondations reconnues : Coubertin, Marta Pan et Raymond Devos.



© Philéasphoto

CRÉER DES INDICATEURS FIABLES POUR MESURER LA TRANSITION

« La Tour Eiffel n'est située qu'à 24 kilomètres à vol d'oiseau de notre territoire, véritable ceinture verte de l'Île-de-France, notre enjeu est donc la maîtrise de l'urbanisation », poursuit Yves Vandewalle, Président du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Accueillant à son tour les congressistes, il tient à souligner que les thématiques abordées durant ce congrès sont à ses yeux à la mesure des défis environnementaux et politiques actuels : climatique, énergétique et écologique. Il a toute confiance dans les Parcs pour les relever, grâce à leur capacité à fédérer les acteurs et à leurs différentes actions menées en matière d'efficacité énergétique, d'économie circulaire, de développement des sources d'énergies renouvelables, de nouveaux modes de déplacement, etc. « Grâce à leur d'ingénierie scientifique, capacité les Parcs s'efforcent de marier et d'optimiser la conservation des ressources naturelles et la production, en particulier agricole, en s'appuyant par exemple sur la promotion des circuits courts. » Pour Yves Vandewalle, la transition écologique passe notamment par la préservation des espaces naturels et agricoles en g évitant un étalement urbain, coûteux en transports et en infrastructures. ©

« Pour cela, les décideurs politiques et les professionnels doivent réviser en profondeur leurs modes de pensée et d'action. C'est ainsi, qu'avec l'aide de l'État, nous avons expérimenté une opération de densification des tissus pavillonnaires existants, Bimby¹, fondée sur la concertation de la population. » Regrettant le manque d'indicateurs pertinents pour mesurer les changements nécessaires à cette transition, il invite les Parcs à partager leur expérience dans ce domaine. En effet, chaque renouvellement de leur charte fait l'objet d'une analyse approfondie de l'action passée et future, accompagnée ensuite par des outils d'évaluation en continu. « Mais il faut aller plus loin et affiner les instruments de mesure. Il s'agit notamment de développer l'évaluation monétaire des coûts environnementaux. Dans une société marchande, il est important de pouvoir donner une valeur monétaire aux biens et services rendus par la nature pour prendre les bonnes décisions. » Pour toutes ces raisons, il invite les Parcs à défendre leurs capacités d'initiatives locales ainsi



que leur droit à l'expérimentation et s'inquiète, par ailleurs, du récent débat qui s'est tenu à l'Assemblée nationale sur l'opposabilité des chartes des Parcs aux documents d'urbanisme².

L'EXPÉRIENCE DES PARCS DOIT PROFITER À TOUS

le Président Représentant Conseil général de l'Essonne, Guy Bonneau, Vice-président, rejoint propos d'Yves Vandewalle concernant l'urgence de la transition écologique et la capacité des Parcs à agir dans ce domaine. Il cite quelques actions menées au sein des deux Parcs de l'Essonne -la Haute Vallée de Chevreuse et le Gâtinais français –, pour valoriser la biomasse agricole en circuit court, développer les filières chanvre et bois-énergie ou, encore, contribuer à la construction de logements diversifiés et intégrés dans le paysage. « L'expérience des Parcs dans le domaine des circuits agricoles courts, par exemple, a fait tache d'huile : nombreux sont les territoires de notre département dans lesquels des initiatives d'Amap et de proximité, visant à approvisionner les cantines en produits biologiques, se sont mises en place. Nous avons également appuyé la construction d'une conserverie destinée valoriser l'activité maraîchère. » Face à la crise, il devient urgent, selon le vice-président, de crédibiliser

⁽¹⁾ Le projet Bimby implique habitants, techniciens dans une réflexion visant à renouveler le tissu pavillonnaire existant en le densifiant progressivement. Site : www.bimby.fr

⁽²⁾ Dans le code de l'Environnement, les chartes de Parcs sont opposables à la fois aux SCoT, quand ils existent, et aux Plans locaux d'urbanisme, alors que dans le code de l'Urbanisme, les chartes de Parcs ne sont pas opposables aux PLU, quand il existe un SCoT. Le projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Alur) prévoit de généraliser cette notion de SCoT « intégrateur » en supprimant l'opposabilité directe de documents de planification environnementale supra-SCoT (SRCE, Sage, chartes de Parcs...) aux PLU, ce qui en réduirait les effets sur les territoires.



l'action des Parcs pour faire émerger des emplois locaux et utiles. « Quand je lis que l'Espagne vend un quart de son patrimoine naturel pour financer son déficit, je me dis que des journées comme celles-ci sont plus qu'essentielles pour réaffirmer l'utilité des Parcs en France et en Europe. »

LA TRANSITION : DES MILLIERS D'EMPLOIS NON DÉLOCALISABLES

Tout comme l'Essonne et Saint-Rémyles-Chevreuse, la région Île-de-France présente une réalité très contrastée et souvent méconnue comme les espaces ruraux qui la recouvre à 70 %. « Grâce à sa politique de protection du patrimoine et d'aménagement de ses territoires, l'Île-de-France bénéficie aujourd'hui de quatre Parcs naturels régionaux : le Gâtinais français, l'OisePays de France, le Vexin français et la Haute Vallée de Chevreuse, le premier Parc francilien. Le Bocage gâtinais et la Brie et Deux Morin sont en outre à l'étude », introduit à son tour Alain Amédro, Vice-président de la Région Île-de-France, chargé de l'Aménagement du territoire, de la Coopération interrégionale, des Contrats ruraux et des Parcs naturels régionaux. Il se félicite de l'action des quatre Parcs qui ont, selon lui, « su se saisir des spécificités de l'espace rural et périurbain pour développer leurs missions et apporter des réponses adaptées à chacun de leur périmètre, notamment en termes de gouvernance et d'ingénierie qui manquent cruellement dans secteurs ruraux ». Il cite, en exemple, les mesures agro-environnementales territorialisées mises en œuvre sur l'un d'entre eux avec la chambre interdépartementale d'Agriculture. Les Parcs sont pour lui le fil conducteur de transition écologique énergétique, dont il souligne également l'urgence. Productions industrielles non polluantes, agriculture biologique, localisée et saisonnière, création de biens durables et sains, densifications urbaines et éco-construction, transports repensés... Alain Amédro est convaincu que cette transition est pourvoyeuse de milliers d'emplois non délocalisables. Il remercie les Parcs de la région qui ont apporté au projet régional Île-de-France 2030 (le Schéma directeur de la Région Île-de-France, le Sdrif) leur regard, leurs conseils et leurs solutions en terme d'urbanisme, de transports et de logements.

Il explique également que la Région envisage de soutenir la production locale d'énergies renouvelables, la réhabilitation des logements anciens (comme des corps de ferme vacants dans le Parc du Vexin) à travers une SEM « Énergies Posit'IF »³ et, également, d'adapter ses propres actions au changement climatique. Outre le Sdrif, la Région est engagée dans l'élaboration d'un Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), outil de maintien de la biodiversité.

LES PARCS : DES CONVICTIONS ET DES INTERROGATIONS

Accueillantàsontourles congressistes, Jean-Louis Joseph, Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, présente les

(3) La SEM « Énergies Posit'IF » est dédiée à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables.

enjeux de la thématique du congrès de cette édition : la transition écologique et énergétique. « Tout au long de nos débats de cet après-midi et des jours suivants, nous aborderons ce thème capital pour l'avenir de notre planète et de nos territoires. Il doit nous engager sur un nouveau modèle de développement économiquement viable. environnementalement socialement acceptable. Les Parcs sont des acteurs de ce nouveau modèle de développement. » Il rappelle la contribution des Parcs dans le Débat national sur la transition énergétique à travers 30 propositions concrètes (téléchargeables sur le site de la fédération : www.parcsnaturels-regionaux.fr). « 45 ans après leur création par la Datar, les Parcs, qui couvrent aujourd'hui 15 % du territoire national, sont toujours des outils modernes et originaux. Ils ont su s'adapter aux nouveaux enjeux de leurs territoires ruraux et aux évolutions institutionnelles qui ont traversé presque un demi siècle. Nos forces résident dans cette approche pluridisciplinaire, dans nos modes d'action et d'association des acteurs de nos territoires, dans notre capacité à expérimenter et à innover. » Pour continuer à être force de propositions, Jean-Louis Joseph explique que tous les Parcs, avec leurs partenaires institutionnels, ont mené une réflexion collective sur leur avenir durant deux années. Parmi les propositions formulées dans ce cadre, les Parcs ont demandé à être reconnus comme des interlocuteurs privilégiés de l'État et des collectivités territoriales dans

la mise en œuvre des politiques en faveur de la biodiversité et des paysages. Ils tiennent également à jouer un rôle particulier dans la coordination des politiques publiques de leurs territoires. D'autres propositions ont été avancées en faveur d'une simplification de la procédure de classement et de renouvellement des Parcs, jugée trop lourde et exigeante.

Si certaines de ces propositions ont été reprises au sein du projet de Loi sur la biodiversité, certains points n'ont pas trouvé écho. Jean-Louis Joseph cite la mise en place d'une règle de majorité qualifiée concernant le classement des communes pour éviter les « Parcs à trous » de plus en plus fréquents ainsi que le maintien, dans le projet de Loi Accès au logement et urbanisme rénové (Alur), de l'opposabilité des chartes des Parcs aux documents d'urbanisme (entre autre des PLU des communes qui font partie d'un SCoT). « Si cette disposition n'est pas adoptée, la portée de nos chartes sera réduite. Cela posera d'importants problèmes notamment pour les Parcs soumis à de fortes pressions foncières. » Jean-Louis Joseph regrette également que les Parcs ne soient pas représentés au sein du tout nouveau Conseil national de la transition écologique, alors qu'ils sont, à ses yeux, la plus importante infrastructure écologique de France et les premiers gestionnaires des zones Natura 2000 et des espaces protégés. Il demande également, afin de renforcer leur visibilité et leurs actions, la présence des Parcs au sein du Conseil économique social et environnemental (Cese) et dans les Cese régionaux ainsi que la mise en place de dispositions favorisant une meilleure articulation entre les Parcs et les futurs Pôles d'équilibre et de solidarité territoriale.

DES PERSPECTIVES FINANCIÈRES INQUIÉTANTES POUR LES PARCS

Le projet de Loi de finances 2014 en discussion inquiète particulièrement les Parcs. Jean-Louis Joseph comprend les contraintes actuelles et le nécessaire partage de l'effort par tous. Néanmoins, il ne voit pas comment la réduction annoncée, de 16 % des dotations attribuées aux Parcs, pourra être compatible d'une part, avec des chartes de plus en plus exigeantes en expertise et en ingénierie et, d'autre part, avec un nombre croissant de Parcs (23 sont en projets, 12 ont passé l'étape de l'avis d'opportunité). « Ces créations se font à budget réduit et entraînent une diminution des dotations pour les Parcs existants. Un Parc n'est pas seulement un label environnemental ou touristique accordé à certains territoires. C'est un projet partagé, un engagement fort des signataires, des valeurs et un état d'esprit qui supposent des moyens. » Jean-Louis Joseph fait état de Parcs déjà en grande difficulté financière, rappelant qu'ils ne disposent pas de fiscalité propre. « Aujourd'hui, certaines collectivités ne respectent plus les règles de répartitions financières entre les membres du syndicat mixte. Elles n'ont plus les moyens de financer les programmes

d'actions et les équipes de Parcs. » Face à cette situation, il devient urgent selon lui que les Parcs se repositionnent sur des missions liées à la biodiversité et l'expérimentation, « s'il reste encore de la place à l'originalité, dans un contexte où les normes et les règles empêchent parfois initiative et expérimentation.» Le président de la Fédération se félicite néanmoins de quelques avancées comme l'évolution de la composition du Conseil national de la protection de la nature (CNPN) recentrée sur une expertise technique et scientifique. « Nous demandons toutefois que la commission Parcs naturels régionaux Parcs nationaux du CNPN s'ouvre à des disciplines plus larges qu'actuellement ainsi qu'aux Régions qui proposent les Parcs. En effet, il est essentiel que nos chartes puissent être expertisées par une commission pluridisciplinaire couvrant toutes les thématiques qu'elles abordent. »

Pour aborder toutes ces propositions et préoccupations, Jean-Louis Joseph propose la tenue d'une table ronde interministérielle d'ici la fin de l'année sous l'autorité du ministère de l'Écologie. Il lance également

un défi : faire de tous les Parcs, des territoires autonomes en énergie dans 15 ans, le temps d'une charte.

LES FONDS EUROPÉENS : DES PISTES À CREUSER

Martin, Philippe **Ministre** de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, a bien entendu les différentes requêtes du président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France. Il reconnaît les contributions du réseau aux grands chantiers nationaux et notamment à celui de la transition écologique. « Les Parcs régionaux sont de toutes ces batailles, qui sont aussi les miennes : maîtrise de l'étalement urbain, préservation et restauration des continuités écologiques, protection et valorisation des espaces naturels remarquables, efficacité énergétique, densification et revitalisation des centres bourgs... » À propos du financement des Parcs, il aimerait pouvoir les soutenir davantage et les invite à mobiliser les fonds européens. « Compte-tenu de la décentralisation de la gestion de ces fonds, je souhaite vivement que les Régions identifient les Parcs comme acteurs privilégiés approche territoriale exemplaire, et qu'elles facilitent le financement de projets contribuant à la mise en œuvre des chartes de Parcs, en mobilisant, à leur profit, les fonds structurels européens Feder et Feader. » Concernant la lourdeur des parcours de classement et de renouvellement des chartes, il rappelle les différentes dispositions prises par le projet de Loi sur la biodiversité pour les simplifier, tout en affirmant l'exigence de qualité des projets de Parcs et le rôle de coordination de leurs syndicats mixtes. Par ailleurs, il s'engage, d'une part, à transmettre à la ministre de l'Égalité des territoires la question de l'opposabilité des chartes des Parcs et, d'autre part, à faire en sorte que ces derniers soient associés aux travaux du Conseil national de la transition écologique et des Cese régionaux. En réponse à Jean-Louis Joseph, il se déclare enfin très favorable à la tenue d'une table ronde d'ici la fin de l'année.

Interventions des experts

DONNER DE LA VALEUR AU VIVANT

La transition écologique et énergétique est urgente mais ne peut se faire que si l'on sort système économique du monétaire actuel, qui privilégie l'Avoir sur l'Être et n'attribue aucune valeur à l'environnement. Voici un des messages délivré par Patrick Viveret, philosophe. Avec **Bernard** Laponche, consultant. il analyse conditions nécessaires à la mise en œuvre de cette transition.



« La transition écologique et énergétique n'est possible sur des territoires en mouvement, qui parviennent à changer la logique dominante, notamment économique. » Voici le principal Patrick Viveret, message que philosophe et essaviste, souhaite transmettre l'ensemble congressistes, convaincu qu'il ne peut pas y avoir de progrès sur les plans écologique et social, sans remise en cause de la nature actuelle du système économique mondial. Il remarque

que quantité de richesses, pourtant fondamentales, sont considérées sans valeur, pas seulement selon les critères du PIB, mais aussi du point de vue de l'ensemble des comptabilités monétaires. « Pourtant, par exemple, les Parcs sont bénéfiques, pas en terme de profits financiers, mais de bienfaits dans le sens de faire le bien. Le mot perte, comme celui de bénéfice, est à prendre dans son sens premier à savoir, perte de substance, perte de valeurs et non pas solde monétaire négatif. » Patrick Viveret poursuit le même raisonnement pour le terme de « valeur ». Dans toutes les langues latines, celui-ci signifie « la force de vie », à tous points de vue : physique, psychique, etc. « La création de valeurs, c'est donc partout où il y a de la vie. La destruction de valeurs, c'est lorsqu'on la détruit. » Il explique que cette force de vie est incarnée par la nature et par les Hommes. « Si une entreprise génère une souffrance au travail telle que surviennent des suicides, ou que son activité pollue une nappe phréatique, cela devrait être considéré comme une destruction de valeurs. » Pas étonnant donc que Patrick Viveret ait proposé de créer des alertes de dépôts de bilan écologique et de bilan social. Il est convaincu que le vocabulaire dominant ne pose pas seulement un problème en terme de chiffres - quels indicateurs de richesse doiton utiliser par exemple — mais aussi sur le sens fondamental des mots. Aujourd'hui, une entreprise affichée

comme créant de la valeur, ne génère en fait que de la valeur monétaire pour un petit groupe d'actionnaires, bien loin des préoccupations du bien commun.

CRÉER, TRANSFORMER, EXPÉRIMENTER

Valoriser les richesses fondamentales, ne peut donc pas, selon lui, se faire en utilisant les paradigmes dominants : développer l'économie verte pour créer un supplément de PIB, par exemple. « Cela ne change pas la logique de ce modèle économique qui continue à progresser en générant des pertes et des nuisances au détriment des bénéfices, dans le sens des bienfaits. Les territoires en mouvement doivent redéfinir ce qui fait richesse pour eux. »

Patrick Viveret rappelle que l'évasion fiscale est évaluée actuellement entre 26 000 et 32 000 milliards de dollars, détenus par moins d'1 % de la population, une situation de « triomphe de la cupidité » (dixit l'économiste américain Eugene Stiglitz) qui vide les caisses des États. Dans ce contexte, les fonds nécessaires aux investissements écologiques et aux dépenses sociales sont plus accessibles. Des territoires en mouvement, désireux de changer, devraient donc agir, d'après les conseils de l'intervenant, en suivant trois grands principes complémentaires : la résistance créatrice contre le système dominant, une vision transformatrice (débloquer l'imaginaire) et une expérimentation anticipative. Toute démarche devrait également passer par une délibération des acteurs sur ce qui fait valeur sur leur territoire. Patrick Viveret en cite quelques-unes : « les traditions de sagesse nous disent par quoi passe l'essentiel, à travers l'image de trois portes : celles de la beauté, de l'amour et de la douleur. Les collectifs humains ne savent généralement pas ouvrir les deux premières et attendent de découvrir l'essentiel via la 3^e porte. En clair, cela signifie que les sociétés, qui souhaitent se développer vers le bien vivre, doivent prioriser l'Être sur l'Avoir. L'Être humain pour cela doit apprendre l'art d'aimer notamment la beauté offerte par la nature.»

LA FRANCE PEUT DIMINUER DE MOITIÉ SA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Bernard Laponche, consultant international dans les domaines de l'énergie et de l'efficacité énergétique et Fondateur de l'association Global Chance, poursuit la réflexion sur un autre point essentiel pour mener une transition écologique et énergétique. Selon lui, il est important que chacun, à son niveau - Parc, ville, citoyen... -, prenne conscience qu'il dépend d'un mouvement d'ensemble qui se mesure à l'échelle planétaire. « Vos actions doivent se situer dans une conception plus large. »

Il prend l'exemple de l'énergie consommée mondialement, calculée généralement à partir de la Tonne équivalent pétrole (TEP). En 2010, elle était de 13 milliards de TEP dont 81 % extraite de la croûte terrestre : pétrole, charbon, gaz naturel et uranium. Depuis le choc pétrolier, consommation par habitant s'était stabilisée jusqu'à l'émergence des pays en développement, et notamment la Chine, qui l'ont faite de nouveau progresser. Si les pays riches ont stabilisé leur consommation, ils restent tout de même de gros consommateurs: 7,5 TEP/hab./an pour les États-Unis, 4 pour l'Europe et le Japon, moins de 2 pour la Chine et 0,6 pour l'Inde. « Que vat-il se passer si l'on poursuit le modèle technique, économique et politique actuel? Il sera impossible de répondre à une consommation de 5 à 6 TEP/an pour l'ensemble des habitants pour de nombreuses raisons : stocks insuffisants de pétrole qui entraîneront une augmentation du prix du baril et de la facture énergétique des États, dи réchauffement aggravation climatique et de la fréquence des accidents technologiques (marées noires, centrales nucléaires, gaz de schistes...). » Pourtant, Bernard Laponche ne désespère pas. « À cause des premiers chocs pétroliers, il y a eu quelques progrès, même si cela reste insuffisant. Les maisons sont de mieux en mieux isolées par exemple. La moitié de notre consommation \(\begin{aligned} \begin{alig d'énergie est destinée à produire de la chaleur ou de la fraîcheur. 🗟

On peut faire aujourd'hui beaucoup mieux avec moins d'énergie. En France, nous pourrions économiser la moitié de l'énergie actuellement consommée. » Se fixer un tel objectif est selon lui intéressant car techniquement réalisable, tout en conservant un certain confort. Reste à sortir de la culture productiviste dominante pour qui la croissance équivaut à une hausse de la consommation d'énergie.

À l'échelle des territoires, des Parcs par exemple, Bernard Laponche invite les acteurs à mener des actions en faveur des économies d'énergie (transports, habitations...) et de la production d'énergies renouvelables. « Ce ne sont plus seulement les grandes compagnies pétrolières qui doivent contrôler le système énergétique. Bien sûr, vous vous opposerez à elles et au poids culturel qui ralentit les transformations et les prises de conscience... Il faut un vrai courage politique. » La transition énergétique est, selon lui, une priorité, qui devra néanmoins être menée parallèlement à des mesures pour limiter les effets de la crise du transport, que vont subir de nombreux Français, lorsque le pétrole reprendra sa hausse.



Table ronde

PARTICIPATION DES HABITANTS ET VALORISATION DES RESSOURCES LOCALES

Œuvrer avec les acteurs et les citoyens et tenir compte de leurs besoins pour développer les potentialités locales en faveur de la transition énergétique et écologique, voici ce que les échanges de la table ronde ont mis en exergue.

Réagissant aux deux précédentes interventions, Yves Vandewalle, Président du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, estime que l'action de son Parc en faveur de la transition écologique et énergétique, est particulièrement efficace dans les domaines de l'architecture et de l'urbanisme. Des expérimentations ont d'ores et déjà été menées, comme la création de la première maison passive de France. Il s'interroge par contre sur la façon dont les ressources en bois, nombreuses sur les territoires du Parc, peuvent être mobilisées pour diversifier les sources d'énergies.

Daniel Chomet, Président du Parc de Martinique, conseiller régional et président de la commission environnementale, expose le contexte particulier de son Parc : 1 000 km², 400 000 habitants dépendants à 92 % de l'énergie fossile

et dont 60 % des moins de 30 ans sont inactifs professionnellement. La hausse du prix du pétrole est donc particulièrement difficile à supporter, aussi bien pour les collectivités que pour les habitants. Un partenariat a ainsi été engagé entre le Parc, les collectivités territoriales et les acteurs de l'énergie pour soutenir les porteurs de projet, créer une agence de l'énergie ainsi qu'une Sem spécialisée dans la géothermie. « Il est important que nous domicilions l'expertise dans notre territoire et que l'on coordonne l'ensemble de nos démarches. Pourquoi les 180 millions d'euros annuels, versés à la Martinique par l'État pour maintenir un prix de l'électricité supportable, ne serviraient-ils pas à mener des projets pilotes en faveur de l'autonomie énergétique ? Je pense par exemple à la valorisation des résidus organiques issus du Brésil ou encore à la captation de la clientèle touristique brésilienne.» Il souhaiterait que les départements d'Outre mer puissent faire l'objet d'une législation adaptée à leurs besoins afin d'éviter des projets qu'il qualifie de catastrophiques, comme les fermes photovoltaïques construites sur des terres agricoles fertiles. « Au-delà des outils, se posent de véritables questions au sujet de la gouvernance énergétique de nos territoires. »

L'HOMME AU SERVICE DE LA NATURE

François Colson, chercheur, était chargé d'exposer l'analyse du Conseil orientation recherche prospective du réseau des Parcs (Corp) dont il est président. Il débute en affirmant que les Parcs sont des lieux d'expérimentation et d'innovation dans les domaines de l'écologie et de la transition énergétique, mais qu'ils ne le font pas assez savoir. Il confirme ensuite, la nécessaire transition écologique et énergétique, mais explique que le Corp note aussi un certain flou quant au sens et au rythme qu'elle doit prendre. Selon le Conseil, la « révolution des têtes » ne peut passer que par la définition d'une vision partagée de valeurs communes. Il s'agit notamment de passer d'une vision de la nature domestiquée et au service de l'Homme à celle où il n'est qu'un simple et patient gestionnaire des écosystèmes naturels.

Un dernier point, apporté par le Corp, appuie sur la nécessité d'agir à tous les niveaux, du local au global, avec tous les acteurs concernés, comme les Parcs ont l'habitude de le faire. Une municipalité qui n'utilise plus de désherbant ou qui souhaite densifier son habitat peut être très mal comprise par sa population. Pour François Colson, ce sont des exemples de décision qui demandent

un vrai travail de démocratie participative qui implique populations, acteurs et décideurs.

Bernard Laponche reconnaît aussi que la réalité de terrain peut être complexe. Des exemples de collectivités qui visent l'autonomie énergétique, comme Montdidier dans la Somme, cité par Yves Vandewalle, restent encore des exceptions, notamment parce que c'est une régie municipale qui produit, achète et vend l'électricité à ses habitants. « Mais après tout, pourquoi Paris ne ferait-elle pas une régie ? Pourquoi une collectivité, qui projette un champ d'éoliennes, n'en ferait pas autant? » Pour gérer les tensions et les contradictions vécues par des collectivités, Patrick Viveret apporte quelques éléments de méthode.« Le bienfait des uns peut générer des méfaits pour les autres. Il faut donc bâtir des méthodes de concertation qui permettent de repérer les zones de contradiction. L'enjeu est de généraliser la question du bonus (bienfaits)-malus (pertes) sur la totalité des activités. Même si ce n'est pas simple, il faut faire cet exercice de discernement et pas seulement sur le plan monétaire, qui est le pire

des systèmes. » Un participant, présent dans la salle, illustre parfaitement ces propos en évoquant les oppositions autour des éoliennes. « Qui décide du développement du territoire? Ceux qui y habitent ou ceux qui y passent leurs vacances mais le font aussi vivre? » Pour Daniel Chomet le consensus n'est pas un objectif à atteindre, mais juste une méthode qu'il faut parfois dépasser pour trancher une décision.

DÉVELOPPER LE POTENTIEL ÉNERGÉTIQUE LOCAL DES TERRITOIRES

À propos des économies d'énergie mentionnées Bernard par Laponche, comme piste possible vers une transition, un participant doutait de l'engagement vers cette voie des grandes compagnies d'électricité. Bernard Laponche est clair à ce sujet. « Si je veux consommer deux fois moins d'électricité, en tant que citoyen ou collectivité, je suis libre et je n'ai pas besoin de l'accord d'aucune compagnie. Nous pouvons même nous passer d'elle pour nous tourner vers d'autres fournisseurs plus alternatifs comme Enercoop

par exemple. Comme on ne peut pas vraiment agir sur la question du pétrole, une grande partie des actions en faveur de la transition énergétique est à faire au niveau local, par les habitants et les territoires.»

Pour Francis Cros, Vice-président du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, les Parcs sont des réservoirs forestiers qui peuvent être sources de nombreux emplois dans des filières de construction et d'énergie. Bernard Chomet le rejoint, invitant à accompagner la structuration de ces filières via la mise en œuvre de formations et leur intégration dans des projets territoriaux qui développent ces potentialités. Comme rien n'est simple néanmoins, Jean-Pierre Girod, Président du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande, souligne que l'organisation centralisée, propre à la France, ne favorise pas l'émergence des potentialités locales. « Lorsque nous mettons en place des chartes forestières par exemple, sommes vite confrontés à un carcan administratif lié notamment à la propriété forestière. »

Séance de clôture du Congrès

Synthèse des travaux des conférences par Marjorie Jouen, membre du Conseil d'orientation, de recherche et de prospective (Corp)

Marjorie Jouen, membre du Conseil d'orientation, de recherche et de prospective (Corp) de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, chargée de synthétiser les travaux, a retenu trois grandes idées, qui ont nourri les différents échanges du congrès.

La première porte sur le contenu même de la transition écologique et énergétique. « La question qui se posait était de savoir s'il s'agissait d'une révolution ou d'un processus. Les arguments pour l'un ou l'autre étaient équilibrés. Patrick Viveret plaidait pour un changement de logique, la nécessité de repenser ce qu'était la valeur et la richesse. Bernard Laponche parlait de basculement vers des entreprises locales productrices et des consommateurs autonomes. Tandis que Bernard Chevassus-au-Louis penchait plutôt vers un processus de développement et de capacité d'adaptation à l'incertitude. » Marjorie Jouen retient surtout qu'il faut réaliser, dès maintenant, des investissements dans les énergies renouvelables pour être, dès à présent, au rendez-vous des changements de comportement des consommateurs et des gestionnaires.

Le second débat a été lancé par la phrase de conclusion de Patrick Viveret, convaincu que la transition écologique et énergétique doit ouvrir les sociétés humaines vers la beauté et l'amour et non pas uniquement

la douleur. « De fait, la plupart des justifications au changement, qui sont données par les scientifiques, incluent des séries de chiffres alarmants. Ils essaient de faire jouer les ressorts de la culpabilité. Le renoncement à l'énergie, qui a historiquement libéré l'homme du handicap de sa faible force et, plus récemment, contribué, nous a-t-on dit, à l'égalité entre les hommes et les femmes, est souvent perçu comme pénalisant. Or, c'est bien contre cette vision négative de la transition écologique et énergétique que se sont exprimés de nombreux intervenants », poursuit Marjorie Jouen. Ainsi, elle cite Bernard Laponche, qui estime que l'on peut très bien vivre avec moins d'énergie en ouvrant un vrai chantier sur l'efficacité énergétique. Cet appel est donc lancé aux représentants des Parcs présents, pour qu'ils s'engagent dans des démarches « moins techniques et plus humaines », basée sur l'appropriation collective de ces projets. « À défaut d'amour, les alliances, les coopérations, les contrats sont bel et bien des outils que les Parcs devraient encore plus largement utiliser. »

PASSER DE L'EXPÉRIMENTATION À LA GÉNÉRALISATION

Marjorie Jouen poursuit sur une grant troisième idée, issue des débats et qu'interroge un vieil adage :

les petits ruisseaux font-ils les grandes rivières ? « Il a souvent été dit, au cours de ce congrès, que le défi était de passer de l'expérimentation à la généralisation, au risque sinon, de ne faire que limiter la casse, voire au pire, selon Patrick Viveret, de se faire récupérer. » De tous les échanges du congrès, elle retient surtout que le passage à l'échelle supérieure suppose de mobiliser des partenaires nouveaux pour les Parcs comme les acteurs économiques. Il suscite également une démarche de recherche de partenariat inter-parcs, inter-régionale, voire nationale.

Parmi les 60 initiatives présentées durant le congrès, Marjorie Jouen en a relevé quelques-unes : l'économie circulaire qui donne aux produits l'opportunité d'une seconde boucle économique avant d'être jetés, le levier réglementaire comme outil à explorer notamment dans les Parcs soumis à de fortes pressions urbanistiques et la dimension sociale de la transition, afin qu'elle profite à tous.

Elle en est convaincue, la transition écologique et énergétique est déjà à l'œuvre notamment dans les Parcs. Ils pourront aller plus loin encore s'ils travaillent avec les acteurs économiques, entre eux et avec les administrations, de façon plus intensive.



Discours de clôture



© Philéa

LES PARCS ATTENDUS POUR ENGAGER LA TRANSITION

Les différentes interventions de clôture ont confirmé le rôle des Parcs naturels régionaux dans la transition écologique et énergétique et apporté des pistes de réflexion.

« C'est, pour moi, particulièrement motivant de voir comment des acteurs et des territoires s'emparent ainsi des sujets liés à la transition écologique et énergétique. » Bruno Léchevin, Président de l'Ademe, qui ouvre les discours de clôture du congrès, rappelle ses convictions et celles de son agence en faveur de ces thématiques. La moitié du personnel de l'Ademe agit en régions, directement en lien avec les acteurs

et les spécialistes des territoires. « Grâce à cette complémentarité entre la direction centrale et les régionales, l'Ademe directions peut assurer un continuum, depuis la recherche jusqu'à l'application de solutions, assurant ainsi la cohérence entre les politiques de l'État et celles menées par les collectivités territoriales. » Cette présence territoriale permet aussi à l'Ademe, selon son président, de travailler sur des approches transversales (transports, santé, attractivité...). Il est convaincu que la transition écologique et énergétique est porteuse d'une valeur ajoutée, souvent estimée. Rénover des logements peut renforcer l'attractivité résidentielle d'un territoire, créer de l'activité artisanale non délocalisable, baisser les factures d'énergie des habitants et lutter ainsi contre la

précarité énergétique. Pour cela, Bruno Léchevin prône une « saine compétition » et une collaboration entre les différents niveaux de territoires et compte sur les Parcs pour entraîner cette transition. « Au sein de vos 30 propositions, j'ai pu apprécier votre stratégie territoriale adossée propositions concrètes et adaptées au terrain. Vous vous positionnez sur tous les fronts en apportant la richesse de votre regard. Preuve qu'elles correspondent à une réalité, plusieurs de vos propositions ont été retenues par le gouvernement comme par exemple la baisse du taux de TVA sur les travaux de rénovation énergétique, annoncée il y a une dizaine de jours par le Président de la République pendant la conférence environnementale. » Il rappelle que l'Ademe est un des pilotes du Plan national de rénovation énergétique du bâtiment qui vient d'être lancé. « Comme vous, nous pensons que ces politiques ne peuvent pas être uniquement nationales et que leur efficacité repose sur une action de proximité. Des initiatives se multiplient. Elles incluent généralement des espaces info énergie et préfigurent ce qu'on appelle maintenant les Points rénovation info service ». Pour le président de l'Ademe, il reste encore beaucoup à faire pour mobiliser et accompagner les acteurs et les particuliers, et pour former les professionnels du bâtiment.

DES AUTORITÉS LOCALES DE LA MOBILITÉ

En matière d'intégration territoriale des énergies renouvelables, il est convaincu que les Smart Grids⁴ ouvrent des nouvelles perspectives rapprocher production et consommation d'énergie. « Ils sont aussi nécessaires pour faire évoluer la gouvernance de la gestion de l'énergie en faveur des acteurs impliqués dans la production locale d'énergie. Il faut que les rôles des uns et des autres se complètent au service d'un système global qui doit maintenir une péréquation tarifaire équitable, garantir l'approvisionnement et s'adapter à de nouvelles opportunités. » Concernant la mobilité, également chère aux Parcs, Bruno Léchevin, croit au développement de l'intermodalité entre les différents types de transports en commun. Il propose, pour cela,

création d'autorités locales organisatrices des mobilités gérées par les collectivités territoriales. Il termine son intervention par quelques pistes de réflexion : développer les démarches de PCET au sein des Parcs, en faire le cadre général de l'ensemble des politique énergétiques et environnementales déployées par les collectivités territoriales et les accompagner d'objectifs quantitatifs clairs. Bruno Léchevin se félicite du défi lancé par Jean-Louis Joseph de rendre, d'ici 15 ans, les Parcs énergie, autonomes en objectif qui rejoint ceux des territoires à énergie positive (Tepos) que soutient également l'Ademe. Pour lui, toutes ces actions doivent pouvoir être mises en œuvre dans une optique d'économie circulaire qui valorise la proximité et les ressources issues du recyclage.

EN 2014, RENDEZ-VOUS AU « PRINTEMPS DES TERRITOIRES »

Ne pouvant se rendre au Congrès, Stéphane Le Foll, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, a répondu aux questions de Jean-Louis Joseph. Dès le début de cet entretien filmé, le ministre a rappelé le choix qui a été fait d'attribuer l'autorité de gestion du Feader aux Régions et invite les Parcs à devenir leurs partenaires. Il annonce la mise en œuvre, au printemps 2014, du « Printemps des territoires » où seront discutés, avec les Régions, des objectifs liés à la nouvelle Pac et de l'ensemble du dispositif de développement rural. Ces temps forts sont destinés à mettre en place un grand plan d'investissements pour l'avenir de l'agriculture, de l'agroalimentaire et

(4) Le smart grid est un réseau de distribution d'électricité « intelligent » qui utilise des technologies informatiques de manière à optimiser la production, la distribution et la consommation.



Dhilásenhoto

de la forêt. Stéphane Le Foll invite les Parcs à y prendre toute leur place. Il rappelle ensuite le principe des Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) qui réunissent les agriculteurs au sein de projets à la fois économiques et écologiques. Là également, tout comme pour la mise en œuvre des mesures agri-environnementales territorialisées, il rejoint le point de vue des Parcs et les invite à s'y investir. Parmi les sujets qu'il aborde ensuite, il promet de discuter avec le Premier ministre de la possibilité d'intégrer un volet agricole et forestier au sein de la nouvelle génération des Contrats États-Régions et d'aborder avec lui la question de leur contractualisation territoriale, notamment avec les Parcs.

LES PARCS NE DOIVENT PAS ÊTRE DES TERRITOIRES HORS-SOL

Prenant ensuite la parole, Alain Schmitz, Président du Conseil général des Yvelines, témoigne de l'importance des Parcs qui couvrent près du quart de son département. À travers le Schéma d'aménagement et de développement équilibré des Yvelines (Sdadey), il leur reconnaît un rôle, d'une part, de poumons naturels essentiels à la qualité de vie des franciliens et, d'autre part, de laboratoires de nouveaux modes de développement équilibré entre exigences sociales, économiques et environnementales. « À travers leurs chartes, les Parcs sont en parfaite cohérence avec la politique de développement équilibré portée par le Département. Ce dernier est soumis à une forte pression en terme d'urbanisation. Concilier développement et protection est à la fois complexe et essentiel », commente-t-il. Pour lui, les Parcs ne doivent pas être des territoires « hors-sol », étrangers aux enjeux du développement régional. Il se félicite par exemple de la prise en compte, dans leurs chartes d'objectifs, des questions de renforcement et de diversification de l'offre de logements. Alain Schmitz souligne par ailleurs des incohérences entre les Lois Grenelle et d'autres textes comme la loi SRU, la loi Dalo de 2007, la loi sur l'intercommunalité de 2010 et surtout la loi Alur. « Cette dernière va par exemple contraindre des petites communes, sans potentiels d'emplois, transports en commun, à construire 25 % de logements sociaux. »

Les espaces naturels des Yvelines sont également soumis à une forte pression urbaine, c'est pourquoi Alain Schmitz évoque les missions du Département en faveur de leur protection et de leur ouverture régulée au public. Cette situation concerne le massif de Rambouillet et 68 Espaces naturels sensibles dont une partie, qu'il a acquise, offre un cadre d'activités de plein air et de découverte du patrimoine naturel. L'aménagement des bords de Seine « Plan Yvelines Seine » répond aux mêmes objectifs.

Dans le cadre de la phase d'élaboration des futurs contrats de Parcs, Alain Schmitz souhaite

renforcer la maîtrise d'ouvrage des Parcs pour les programmes soutenus par le Département, en raison de nombreux enjeux communs : circuits courts, nouvelles mobilités. architecture et éco-matériaux. PCET...

UNE RÉVOLUTION DU COMPORTEMENT CITOYEN



Intervenant ensuite, Jean-Louis Joseph, Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, estime que les Parcs « doivent continuer leur rôle de pionniers comme ils l'ont toujours fait, pour engager la transition, imaginer un nouveau modèle croissance plus vertueux. plus économe et qui favorise la relocalisation des activités ». Il est convaincu que la transition écologique et énergétique doit appeler « une révolution » dans le comportement des citoyens pour sortir du modèle économique dominant qui prévaut depuis une trentaine d'années. « L'action au plan local et individuel est indispensable pour répondre aux enjeux planétaires et globaux. C'est là que l'action des Parcs prend tout son sens. La transition est

une opportunité pour les territoires, bénéfique pour l'emploi, positive

pour l'environnement. »

Le président rappelle le défi lancé lors de l'ouverture du congrès à propos de l'autonomie énergétique des Parcs d'ici quinze années. Pour cela, il propose la création d'un groupe de travail au sein de la Fédération. « Cela implique de poursuivre le travail sur les thématiques du logement, de l'urbanisme, de la mobilité et de l'alimentation. Ceci sera possible avec la mobilisation des fonds européens de la nouvelle programmation et le renforcement de notre partenariat avec les Régions et l'Ademe. » Il poursuit sur l'importance des échanges et de la capitalisation des expériences entre Parcs via des commissions thématiques, des séminaires et différentes actions qui ont été menées : étude marketing sur la marque Parc, plaquette communication sur les 48 Parcs. projets à l'international, création il y a un an d'un Fonds de dotation destiné à collecter des fonds privés pour soutenir des projets menés dans les Parcs, etc.

Il se tourne ensuite vers les représentants des Régions, leur demandant de favoriser les contractualisations pluriannuelles, plus sécurisantes, pour financement des Parcs. Il souhaite également que les fonds européens dont elles auront la gestion soient ouverts aux Parcs sur les thèmes qui les concernent : biodiversité, énergie, agriculture et développement durable et, qu'un volet territorial soit prévu pour la mise en œuvre d'outils tels que Leader, les Dispositifs locaux menés par les acteurs locaux (DLAL) ou encore Investissements territoriaux intégrés (Iti).

LE FINANCEMENT DES PARCS EN QUESTIONS

70 % de l'Île de France est rurale et 20 % couvert par des Parcs. Jean-Paul Huchon, Président de la Région Île-de-France tient, lui aussi, à rappeler cette facette méconnue de sa collectivité. Comme ces territoires agricoles sont surtout occupés par des grandes cultures, le président s'inquiète des impacts de la réforme de la Pac sur les exploitations concernées.

Abordant la thématique du congrès, Jean-Paul Huchon constate que l'Homme peut avoir une très forte influence sur les éléments naturels. Il mentionne les dispositifs mis en œuvre par le Conseil régional en

faveur de la biodiversité et de la transition énergétique et souligne l'importance des Parcs. « Les Parcs ne sont pas des conservatoires mais des territoires où l'on innove. où l'on prend le temps de faire vivre ensemble les espaces ruraux urbains. métropolitains périurbains. Les Parcs favorisent la création d'emplois en valorisant leurs atouts. Ils sont, en outre, le fruit d'un travail partenarial avec les collectivités notamment. » Il espère que les réformes et lois en cours ne déstabilisent pas ce qui fonctionne si bien. Reconnaissant les difficultés financières des Parcs. il rappelle le contexte difficile pour les collectivités et notamment des Régions qui disposent d'une faible autonomie financière. Malgré cela, il assure qu'il sera attentif à ce que les Parcs n'en pâtissent pas. Dans sa région, en raison de la création prochaine de deux nouveaux Parcs, il souhaite que les soutiens dont ils bénéficient de l'État, de la Région et des Départements soit non seulement maintenus mais que le Feader, dont il a demandé le doublement pour la prochaine programmation, puisse aussi compléter ces financements.

Synthèse réalisée par l'Acteur Rural

Annexes

Discours de Guy Sautière, Maire de Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Mesdames, Messieurs,

Les élus Nationaux, Régionaux et départementaux

Monsieur le Président de la Fédération Nationale des Parcs naturels Régionaux

Mesdames, Messieurs,

Les Présidents d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale,

Les Maires, adjoints aux Maires et Conseillers municipaux,

Les élus et personnels des Parcs naturels régionaux de France, des DOM TOM et membres des délégations amies de l'étranger,

Il m'échoit, en ma qualité de Maire de la Commune d'accueil, tête de pont du congrès 2013, l'honneur de prononcer à votre intention, quelques mots de bienvenue.

Je vais m'en acquitter bien volontiers, pas de façon formaliste, mais plutôt imagée pour ne pas lasser d'entrée votre attention alors qu'un lourd programme de travail vous attend durant les 3 jours que nous allons passer ensemble.

Comment vous présenter brièvement notre petite ville ?...

En sachant que, même si je vais vous parler principalement de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, je ne saurais oublier que je m'exprime quelque part au nom de mes collègues Maires du Parc, qui sont, eux aussi, fiers, et à juste titre, de leurs communes respectives.

Comment donc vous présenter Saint-Rémy-lès-Chevreuse en quelques minutes ?

Vous dire tout d'abord que nous sommes une terre de contrastes forts, entre modernité, environnement, vie économique et patrimoine – tout comme le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse qui, vous le savez, est le Parc le plus proche du milieu urbain parisien.

LA MODERNITE,

Outre un tissu artisanal et commercial bien vivant, nous accueillons sur notre territoire deux entreprises remarquables :

GAZ TECHNIQUES TRANSPORTS, leader mondial pour la conception de méthaniers à double coque,

Sur 400 de ces géants des mers qui sillonnent tous les océans, 380 ont été conçus à Saint-Rémy et ensuite construits en divers ports de tous les continents.

LE DOMAINE DE SAINT PAUL, un campus à l'américaine (notre Silicon Valley à nous), également centre de séminaires, dans un cadre de verdure exceptionnel, qui héberge une trentaine d'entreprises de pointe.

L'une et l'autre de ces entreprises bénéficient de la proximité des transports en commun, en l'occurrence la tête de ligne sud du RER B, l'une des plus importantes traversant Paris. Certains l'ont emprunté pour nous rejoindre.

Avec une fréquence moyenne de 15 minutes,

L'aéroport d'Orly est à 45mn,

Celui de Roissy-Charles de Gaulle à 1 heure 25,

Le centre de Paris à 50 minutes,

Cette situation, qui peut être considérée comme un avantage, génère aussi quelques problématiques que nous devons gérer, jugez-en :

870 000 usagers par an passent par notre gare,

700 voitures stationnent quotidiennement à proximité (sans compter les vôtres aujourd'hui si vous n'êtes pas tous venus en transport en commun, ce n'est pas bien mais ce n'est en aucun cas un reproche :))...

Sans compter, en plus de la gare routière, une circulation de transit de 25 000 véhicules/jour...

La modernité, c'est aussi, adjacente à la gare, une future maison de l'éco-mobilité, beau projet d'avenir porté par le PNR et dont Saint-Rémy attend beaucoup.

ET MAINTENANT, EN CONTRASTE AVEC CETTE MODERNITE, LA RURALITE ET L'ENVIRONNEMENT

Saint-Rémy-lès-Chevreuse demeure aussi un territoire rural, en témoignent les vaches débonnaires de la ferme de Coubertin qui accueillent tout à chacun arrivant dans notre ville. En témoigne aussi la plaine d'Aigrefoin, vaste terre agricole sur le plateau de Beauplan.

Sur les 965 hectares de notre commune, 665 sont en espaces naturels ou agricoles dument protégés par :

- Un Périmètre Régional d'Intervention Foncière (un merci particulier à la région qui nous l'a accepté il y a quelques semaines)

- La Charte de notre Parc naturel, document d'urbanisme prédominant sur tous les autres ... jusqu'à quand ?... (Mais je ne voudrais pas anticiper les questionnements et débats qui ne manqueront pas d'avoir lieu au sujet des nouveaux textes législatifs en gestation)
- St-Rémy c'est encore une volonté farouche de préserver la biodiversité avec une RESERVE NATURELLE REGIONALE, « VAL ET COTEAU DE SAINT-REMY », de 83 hectares, où l'on dénombre 300 espèces végétales et 500 espèces animales.
- Une expérience exemplaire de **RENATURATION D'UNE ZONE HUMIDE EN FOND DE VALLEE**, à 300 mètres du centre-ville, (un merci particulier à l'Agence de l'Eau pour cette opération emblématique)
- et un travail constant, toujours positif avec le PNR, ainsi dans le cadre du PLAN PAYSAGES ET BIODIVERSITE, entre autres.

Avec bien sûr au centre de nos préoccupations, comme chez vous, NOTRE PATRIMOINE LE PLUS PRECIEUX, NOS HABITANTS, en privilégiant leur qualité de vie avec les services et les équipements nécessaires et un urbanisme maîtrisé préservant l'identité des quartiers.

ST-REMY EST UNE TERRE DE PATRIMOINE ET DE CULTURE ENCORE, mais sous une autre acception du terme maintenant.

Notre petite ville de 8 167 habitants s'enorgueillit en effet de ses bâtiments classés :

- Le château de COUBERTIN, ses collections et son Jardin des Bronzes
- La Maison de l'architecte André WOGENSCKY, principal collaborateur de Le Corbusier
- Le Château de Vaugien, lieu de vie et de rencontres culturelles

Et de la présence de 3 fondations, ce qui n'est pas banal :

- La **Fondation de COUBERTIN** qui nous accueille. L'un des deux berceaux de la famille du rénovateur des Jeux Olympiques, haut lieu des Compagnons du Devoir, donc indissociable des Ateliers St Jacques, mondialement reconnus pour leur savoir-faire d'excellence. Monsieur Jean-Paul JUSSELME, co-Président de la fondation, vous en parlera mieux que moi jeudi soir.
- La Fondation MARTA PAN, grand sculpteur contemporain, à qui nous devons par exemple LE SIGNE DE L'INFINI et bien d'autres œuvres, exposées dans le monde entier et aussi...ici dans le parc du château.

- Et enfin, la Fondation **Raymond DEVOS**, notre concitoyen pendant quarante ans, maître incontesté de l'absurde, de l'imaginaire et de la langue française avec une intelligence et un humour restés inégalés.

Comme un clin d'œil, quelques instants d'un de ses sketches qui s'appelait « Poète et paysan ».

D'autres aspects auraient sans aucun doute mérité de vous être également présentés mais j'y ai renoncé, avec regret, pour ne pas être trop long.

Aussi conclurai-je dès maintenant mon propos, à l'aide précisément de Pierre de Coubertin qui au-delà de sa célèbre formule, restée célèbre

« L'IMPORTANT EST DE PARTICIPER »

a écrit aussi ... ô combien justement ... et c'est vrai dans tous les domaines de l'action publique, qu'il faut :

« VOIR LOIN, PARLER FRANC ET AGIR FERME »

Ce que vous ne manquerez pas de faire sur « la TRANSITION ECOLOGIQUE et ENERGETIQUE DES TERRITOIRES EN MOUVEMENT », thème de notre congrès...,

avec cette spécificité de pensée et cette approche si souvent novatrices qui vous caractérisent...

sur un chemin de plus en plus difficile, il est vrai ... au milieu des toujours plus importants enjeux économiques sociaux et environnementaux, auxquels nos sociétés ont à faire face.

Mesdames, Messieurs, je vous renouvelle mes souhaits les plus chaleureux de bienvenue, au nom de tous les Maires du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse et vous laisse maintenant commencer à travailler avec le discours de son Président, Yves VANDEWALLE,

Merci de m'avoir écouté. Je vous souhaite un excellent congrès.

Discours d' Yves Vandewalle, Président du Parc de la Haute Vallée de Chevreuse

Madame la ministre, chère Valérie,
Monsieur le Préfet,
Monsieur le Maire, cher Guy
Monsieur le Président, cher Jean-Louis,
Monsieur le vice-président du Conseil régional,
Monsieur le vice-président du Conseil Général de l'Essonne,
Mesdames et Messieurs les élus,
Chers amis des Parcs.

Je veux d'abord remercier les responsables de la Fondation de Coubertin qui nous ont ouvert leur magnifique domaine et réservé un accueil sympathique et chaleureux pour l'organisation de ce Congrès. Ce domaine est un lieu d'art, la Fonderie de Coubertin est mondialement connue, et un lieu de tradition puisque c'est une étape pour les Compagnons du Tour de France. Je remercie aussi la commune de Saint Rémy les Chevreuse qui nous a apporté un précieux concours depuis des mois.

Notre Parc est le premier né de l'Île de France, en 1985, et c'est un honneur et un grand bonheur pour les élus et toute l'équipe du Parc de vous y accueillir pour notre Congrès annuel.

J'espère que la qualité patrimoniale de notre territoire et le travail de l'équipe du Parc que vous découvrirez plus en détail demain vous séduiront et peut-être même vous surprendront, car la Tour Eiffel n'est qu'à 24 km...à vol d'oiseau.

L'enjeu majeur de ce territoire est donc la maîtrise de l'urbanisation car le Parc est une composante majeure de la ceinture verte de l'Ile de France.

La thématique de ce Congrès est ambitieuse, elle est à la mesure des défis politiques et environnementaux que nous devons relever ensemble.

Le défi climatique est sans aucun doute le premier d'entre eux. L'incertitude scientifique des débuts a cédé la place aux certitudes, comme l'a réaffirmé le dernier rapport du GIEC la semaine dernière. Mais les dirigeants politiques, en retard sur les opinions publiques, tardent à agir comme le dénonçait déjà le Président de la République à Johannesburg en septembre 2002 : « La terre et l'humanité sont en péril et nous en sommes tous responsables (...) Nous ne pourrons pas dire que nous ne savions pas. » Au Parc, nous en sommes convaincus et je veux saisir cette occasion pour féliciter un chercheur que nous connaissons bien, Valérie Masson-Delmotte. Elle travaille au Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement, à côté d'ici à Gif sur Yvette, et elle vient d'obtenir le prix Joliot-Curie de « femme scientifique de l'année ».

La transition énergétique est une impérieuse nécessité liée au changement climatique. Mais pas seulement, car la France ne représente que 2% des émissions planétaires de CO_2 . Elle a aussi d'autres raisons d'agir : tout d'abord améliorer l'efficacité énergétique pour réduire la forte corrélation entre croissance économique et consommation d'énergie, aujourd'hui il faut grosso modo 1 Kwh pour produire $1 \in A$ 0 PIB, mais aussi réduire la facture énergétique pour les particuliers et les entreprises dans un contexte de croissance durable des prix de l'énergie.

En mobilisant et en fédérant les acteurs, les Parcs contribuent à relever ces défis par l'éducation à l'environnement, par leurs actions en faveur de l'efficacité énergétique des bâtiments en particulier sur le bâti ancien avec le label rénov'passiv, par le développement de l'économie circulaire en s'appuyant sur le dynamisme associatif, par le développement de sources d'énergie renouvelables sur leur territoire, et pas seulement l'éolien ou le photovoltaïque dont on parle toujours, par l'expérimentation de nouveaux modes de déplacement. Les Parcs sont des catalyseurs d'initiatives et demain nous vous ferons partager celles de notre territoire.

Les Parcs naturels régionaux sont aussi au carrefour des défis écologiques. Outils d'aménagement du territoire et d'expérimentation, forts d'une rare capacité d'ingénierie scientifique indispensable à la définition de la trame verte et bleue, ils s'efforcent de marier et d'optimiser la conservation des ressources naturelles et la production, en particulier agricole, en s'appuyant entre autres sur la promotion des circuits courts. On redécouvre aussi les vertus des matériaux naturels pour l'isolation thermique des bâtiments, pendant que les chercheurs développent des biocarburants de deuxième, voire troisième génération.

Les Parcs jouent un rôle essentiel pour la conservation et la restauration de la biodiversité. Une biodiversité dont la richesse est le meilleur atout pour permettre au vivant de s'adapter à la rapidité des changements qui accompagnent le réchauffement de la planète.

La transition écologique, c'est aussi reconsidérer l'utilisation du territoire pour économiser les espaces naturels et agricoles et éviter un étalement urbain coûteux en transports et en infrastructures. La densification inscrite dans les lois Grenelle oblige les décideurs politiques et les professionnels à réviser en profondeur les modes de pensée et d'action qui les inspiraient depuis les années 1960. C'est ainsi qu'avec l'Etat, nous avons mené une expérimentation baptisée BIMBY de densification des tissus pavillonnaires existants, fondée sur la concertation avec la population.

Faut-il enfin rappeler l'importance et l'attractivité touristiques des espaces naturels qui concourent au bien-être de la population ?

Fidèles à leur mission d'expérimentation, les Parcs sont des territoires d'innovation pour mettre l'économie au service de l'homme, pour rechercher des modes de production et de consommation plus économes, pour mieux utiliser les progrès scientifiques et technologiques. La création d'un système de financement participatif pour les entreprises en est la plus récente illustration.

Mais qui dit transition dit changement, un changement qu'il faut savoir mesurer. Or nous manquons d'indicateurs pertinents. A cet égard, les Parcs font figure, une fois encore, de pionniers car chaque renouvellement de charte est l'occasion d'une analyse approfondie de l'action passée et future et ils sont en train de mettre en place des outils d'évaluation en continu.

Mais il faut aller plus loin et continuer d'affiner les instruments de mesure. Il faut même développer l'évaluation monétaire des coûts environnementaux car, dans une société marchande, il est important de pouvoir donner une valeur monétaire aux biens et services rendus par la nature pour prendre les bonnes décisions.

Pour toutes ces raisons, les Parcs naturels régionaux sont et doivent rester des territoires d'exception qui se distinguent par la qualité de leur patrimoine naturel.

Nos travaux à Lurs ont confirmé leurs principes fondamentaux, des principes qui n'ont pas été altérés par le temps grâce à leur simplicité et leur pertinence. Plus de 50 ans après leur création en 1967, les Parcs naturels régionaux restent de remarquables outils d'aménagement du territoire, des outils fondés sur l'initiative locale et partenariale qui en garantit la modernité. La meilleure preuve, nos Parcs font école à l'étranger et la Fédération est régulièrement sollicitée pour partager notre expérience.

Néanmoins, les travaux de Lurs ont débouché sur des propositions d'améliorations législatives et règlementaires qui ont suscité beaucoup d'espoirs. Vont-elles se concrétiser? Nous sommes dans l'attente comme l'illustre le tout récent débat à l'Assemblée nationale sur l'opposabilité des chartes aux documents d'urbanisme, une discussion qui va se poursuivre au Sénat, puis à nouveau à l'Assemblée nationale en deuxième lecture.

Alors que se manifeste un jacobinisme rampant qui est un contresens historique, les Parcs doivent défendre les capacités d'initiative locale et le droit à l'expérimentation.

Enfin, l'Etat doit veiller à la cohérence des politiques publiques. Ubu n'est pas mort. Cinq petites communes rurales de notre Parc devraient ainsi doubler leur population d'ici une dizaine d'années, ce qui est absurde et contraire à tous les principes du développement durable. Je remettrai une lettre tout à l'heure au ministre de l'Ecologie et du Développement durable.

Pour finir, je veux remercier:

Jean-Louis Joseph et la Fédération qui nous ont fait confiance pour l'organisation de notre Congrès annuel, Le Conseil régional qui nous apporte un soutien sans faille,

Les Conseils généraux des Yvelines et de l'Essonne,

Nos mécènes et partenaires, et parmi eux je veux citer le professeur Jean Guittet, éminent botaniste, véritable humaniste, qui nous a quittés tout récemment et qui a été un merveilleux compagnon de route pour l'équipe du Parc comme pour les associations. Je lui dédie ces journées, au risque de faire souffrir cet homme modeste.

Enfin, j'ai gardé le meilleur pour la fin, toute l'équipe du Parc dont j'apprécie à longueur d'année le professionnalisme, la compétence et l'engagement. Je ne peux pas leur dire, mais c'est du bonheur de travailler avec eux tant ils aiment ce qu'ils font et je suis sûr qu'ils sauront vous faire partager leur

Fidèles à l'esprit d'innovation des Parcs, nous avons organisé des jumelages communes/PNR pour mieux vous accueillir et mieux faire connaître notre nombreuse famille, nous avons créé une bibliothèque éphémère pour découvrir la richesse des publications des Parcs, et demain nous utiliserons des modes de déplacement variés pour les circuits de découverte si le ciel veut bien être avec nous.

Il me reste à vous souhaiter un séjour enrichissant dans ce territoire qui, j'en suis certain, vous surprendra par sa diversité, loin des idées reçues, et, je l'espère, vous donnera l'occasion de faire de belles rencontres et de forger de beaux souvenirs.

Les Parcs ont un bel avenir, construisons-le ensemble. Bienvenue en vallée de Chevreuse.

enthousiasme.

Discours de Jean-Louis Joseph, Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Parc de la Haute Vallée de Chevreuse Saint Rémy lès Chevreuse 2 octobre 2013

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Préfet,

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Mesdames et Messieurs les représentants de l'Association des Régions de France, chers collègues conseillers régionaux

Mesdames et Messieurs les représentants des Départements

Monsieur le Maire de Saint Rémy lès Chevreuse

Monsieur le Président du Parc de la Haute Vallée de Chevreuse, Vice Président de la Fédération, cher Yves,

Madame Eliane Giraud, vice présidente de la Fédération et rapporteur de la charte du Parc,

Mesdames et Messieurs les Maires et les élus locaux,

Mesdames et Messieurs les Directeurs et agents des Parcs,

Mesdames et Messieurs les partenaires des Parcs,

Chers amis.

Je suis particulièrement heureux de vous accueillir à notre Congrès annuel des Parcs naturels régionaux ici à Saint Rémy lès Chevreuse dans ce magnifique domaine du château de Coubertin, dans le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Je salue très amicalement les délégations de Parcs en projet et étrangères d'élus et de techniciens qui nous ont fait l'honneur de participer à nos travaux : Suisse, Belgique, Luxembourg...

Je salue et remercie également nos partenaires privés, GRTgaz, RTE, La Poste, Scot Fertiligene et tous ceux qui apportent leur soutien à nos actions depuis plusieurs années.

Monsieur le Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, cher Philippe, je vous remercie de nous faire l'honneur d'être parmi nous aujourd'hui, à l'issue de cette première journée de notre Congrès.

C'est un honneur et une marque de reconnaissance d'avoir modifié votre agenda pour être avec nous.

Chers amis, je connais Philippe Martin; il est courageux, il a des convictions. Nous connaissons son combat que nous partageons contre les OGM, les gaz de schistes, son action, pour une alimentation de

qualité dans les cantines du Gers dans ce département qu'il gérait, dans ce département qui nous ressemble même s'il n'y a pas de Parcs. Je sais qu'il nous comprend. C'est pourquoi je l'assure de notre soutien. Il en aura besoin car ses responsabilités sont très importantes et on peut l'aider à remplir le mandat que lui a confié le Président de la République.

Les représentants des Parcs naturels régionaux et leurs partenaires sont particulièrement heureux, Monsieur le Ministre, de vous accueillir à ce Congrès 2013 qui porte sur la « transition écologique et énergétique ».

Notre réseau, vous le savez, est très fortement impliqué au quotidien sur ces thématiques de la biodiversité et de l'énergie.

Nous sommes des acteurs de terrain confirmés, reconnus de cette transition dans laquelle le Gouvernement s'engage avec détermination. Nous avons lancé au printemps dernier un appel à contribution auprès de tous les Parcs. Sur cette base, notre réseau a établi 30 propositions concrètes dans le cadre du débat national sur la transition énergétique.

Tout au long de nos débats de cet après-midi et des jours suivants nous aborderons ce thème capital pour l'avenir de notre planète et de nos territoires. Il doit nous engager sur un nouveau modèle de développement économiquement viable, environnementalement et socialement acceptable. Les Parcs sont des acteurs de ce nouveau modèle de développement qu'il faut construire. Ils agissent sur leur territoire pour que leur slogan « une nouvelle vie s'invente ici » soit réalité. Les Parcs sont inventifs, créatifs ...

Sur votre proposition, Monsieur le Ministre, Monsieur le Président de la République m'a invité pour représenter notre réseau à la conférence environnementale que tous saluent. J'ai participé à la table ronde sur l'économie circulaire. Les propositions sont très intéressantes.

Nous mêmes, dans nos territoires, les acteurs développent ce nouveau type d'économie et nous avons adressé à votre Cabinet des propositions et des exemples.

J'aurais l'occasion, lors de la séance de clôture de notre Congrès vendredi de revenir sur le thème de nos travaux.

Je souhaitais, Monsieur le Ministre, vous parler de notre réseau et de nos préoccupations.

Nous sommes 48 Parcs couvrant aujourd'hui 15% du territoire national. Nous représentons toute la diversité du patrimoine naturel, culturel et paysager de la France métropolitaine et d'outre mer ; des richesses que les élus et techniciens des Parcs s'emploient à préserver, à restaurer et à mettre en valeur tout en favorisant un développement économique respectueux de ces territoires.

Plus de 45 ans après leur création par la DATAR, les Parcs sont toujours des outils modernes et originaux, qui ont su d'adapter aux nouveaux enjeux de leurs territoires ruraux et aux évolutions institutionnelles qui ont traversé presque un demi siècle.

Notre réseau est actif, vivace. Vous pourrez le constater tout à l'heure lors de la visite du Marché aux Initiatives. Nous intervenons dans de très nombreux domaines.

Nos forces résident dans cette approche pluridisciplinaire, dans nos modes de faire et d'association des acteurs de nos territoires, dans notre capacité à expérimenter et à innover.

Notre réseau est envié et intéresse de nombreux pays dans le monde qui nous sollicitent et souhaitent s'inspirer du modèle français des Parcs.

Durant ces deux dernières années, nous avons mené une réflexion collective sur notre avenir qui a beaucoup mobilisé les élus et techniciens des Parcs, nos partenaires institutionnels dont bien entendu les Régions et l'Etat, mais également les membres de notre Conseil d'Orientation, de Recherche et de Prospective et diverses personnalités.

Ce travail nous a permis de réaffirmer nos valeurs, de définir de nouvelles orientations stratégiques pour nos territoires en pleine mutation, de proposer des modifications législatives relatives à la politique des Parcs.

Parmi les propositions que nous avons formulées, nous avons demandé d'être reconnus comme des interlocuteurs privilégiés de l'Etat et des collectivités territoriales dans la mise en oeuvre des politiques en faveur de la biodiversité et des paysages.

C'est notre mission première et qui nous distingue des autres structures de développement territorial ; la loi devrait affirmer cette spécificité des Parcs.

Nous avons également souhaité que les structures de gestion des Parcs aient un rôle particulier dans la coordination des politiques publiques sur leurs territoires ; c'est cette fonction d'ensemblier que nous revendiquons. Nous avons enfin confirmer notre rôle d'innovation territoriale tant au niveau environnemental qu'économique, social ou organisationnel.

Par ailleurs, des propositions ont été faites pour simplifier la procédure lourde et exigeante de classement et de renouvellement de classement de nos Parcs.

Aujourd'hui, le projet de loi sur la biodiversité que vous portez, Monsieur le Ministre, reprend un grand nombre de nos propositions issues de nos travaux sur l'Avenir des Parcs, et nous vous en remercions.

Nous nous félicitons du travail que nous avons pu faire ensemble — Ministère, Association des Régions de France et Fédération des Parcs, qui permettra de transcrire dans la loi Biodiversité ces nouvelles orientations.

Toutefois, sur certains points, nous n'avons pas trouvé d'accord.

Il s'agit de la mise en place d'une règle de majorité qualifiée concernant le classement des communes pour éviter des Parcs à trous comme nous le constatons malheureusement trop souvent ces dernières années. Plusieurs de nos Parcs sont concernés

La DGCL s'y oppose, alors que c'est possible pour les Scot et les EPCI. Nous proposerons un amendement dans le cadre du débat parlementaire.

Un autre point, sur lequel nous sommes très attachés, concerne **l'opposabilité de nos chartes** aux documents d'urbanisme et notamment le maintien de l'opposabilité des chartes aux Plans locaux d'Urbanisme quand les communes concernées font partie d'un Schéma de cohérence territorial. Ce point est essentiel pour les Parcs qui déterminent dans leurs chartes des dispositions précises qui, au filtre du Scot ne seraient plus applicables directement aux PLU.

Malgré le soutien sans faille de votre Ministère, nous n'avons pas réussi à maintenir cette disposition dans le projet de loi ALUR (accès au Logement et Urbanisme rénové) du Gouvernement, voire des fins de non recevoir.

Dans le débat à l'Assemblée nationale, de nombreux parlementaires ont soutenu notre amendement de compromis, et je les en remercie, amendement qui vise à introduire dans le Scot un chapitre individualisé reprenant précisément les dispositions de la charte du Parc en matière d'urbanisme, respectant ainsi la notion de Scot intégrateur défendu par la Ministre de l'Egalité des Territoires et du Logement.

Nous regrettons que cet amendement n'ait pas été adopté par les Députés.

Nous ne comprenons pas ce rejet de notre proposition.

Il y va de crédibilité des Parcs.

Nous comptons maintenant sur le débat au Sénat et sur votre soutien, Monsieur le Ministre, et sur celui de Madame la Ministre de l'Egalité des territoires et du logement, pour que cet amendement de bon sens qui s'inscrit dans la volonté du Gouvernement de respecter la hiérarchie des documents de planification, puisse être adopté.

Les 48 Parcs et leurs 4000 communes sont très attachés à cette disposition; il s'agit de la reconnaissance de leur charte et du travail important et de qualité mené sur ces questions d'urbanisme en concertation avec les communes.

Si cette disposition n'est pas adoptée, la portée de nos chartes sera réduite et posera d'importants problèmes notamment pour les Parcs devenus très attractifs et soumis à une forte pression urbaine et foncière.

Concernant le **renouvellement du classement des Parcs**; ces 12 dernières mois, ce sont 6 Parcs dont le classement a été renouvelé par décret du Premier Ministre (Martinique, Causses du Quercy, Pilat, Guyane, Haut Languedoc, Volcans d'Auvergne). Nous attendons les décrets de renouvellement des Parcs des Caps et Marais d'Opale et des Landes de Gascogne.

Je félicite les élus et les techniciens pour le travail considérable et toute l'énergie mise en oeuvre pour réviser leur charte. Un exercice difficile et une procédure lourde qui nécessitent plusieurs avis notamment du CNPN.

Durant l'année écoulée, aucun nouveau Parc n'a été créé ; mais les instances de la Fédération se sont prononcées sur l'opportunité de la création de 5 nouveaux Parcs (Aubrac, Mont Ventoux, Sainte Baume, Doubs transfrontalier, Brie et deux Morin).

Certains Parcs sont actuellement en difficulté, je souhaite que nous puissions en parler prochainement.

Dans le projet de loi relatif à la biodiversité, il est proposé de revoir la composition du CNPN en le recentrant sur une expertise technique et scientifique, ce dont nous nous félicitons. Nous demandons toutefois que la commission Parcs naturels régionaux et Parcs nationaux du CNPN s'ouvre à des disciplines plus larges qu'actuellement et aux Régions qui proposent les Parcs. En effet, il est essentiel que nos chartes puissent être expertisées par une commission pluridisciplinaire couvrant toutes les thématiques qu'elles abordent.

En ce qui concerne les instances de gouvernance des politiques de la biodiversité, vous avez créé récemment le Conseil National de la Transition Ecologique; ce conseil doit constituer le lieu de débat sur la politique nationale de la biodiversité. Nous regrettons que notre réseau n'y soit pas représenté alors que les Parcs sont la plus importante infrastructure écologique de France et les premiers gestionnaires des zones Natura 2000 et des Espaces protégés. Pouvons nous espérer pouvoir y siéger.

Nous demandons également à pouvoir siéger au Conseil Economique, Social et Environnemental et dans les Conseils Economiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux. Ces absences pénalisent notre visibilité et notre action.

Notre réseau a également fait des propositions d'amendement dans le cadre de la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles.

Nous souhaitons, par souci de lisibilité, que les « Pôles d'équilibre et de coopération territoriaux » et les Parcs soient complémentaires dans leurs missions.

Nous ne sommes pas opposés à la création de ces Pôles mais en cas de superposition avec les Parcs, il est important que la loi prévoit des dispositions particulières pour la meilleure articulation possible de ces deux structures au service des communes et intercommunalités.

Notre proposition d'amendement est là aussi une proposition de bon sens visant à clarifier le rôle des uns et des autres sur un même territoire.

Le sénateur Raymond Vall, Président de l'Association des Pays en est conscient ; je l'ai rencontré et il m'a donné son accord pour rédiger et défendre cet amendement ensemble.

Enfin, un important projet de loi en cours de discussion nous inquiète grandement, Monsieur le Ministre. Il s'agit du **projet de loi de finances 2014** qui soulève beaucoup d'interrogations dans notre réseau.

En effet, il nous est annoncé une réduction de près de 16% des dotations attribuées aux Parcs. Les Régions et les Départements réduisent également leurs financements.

Notre réseau est bien entendu conscient des contraintes actuelles des finances publiques dans la situation économique que nous connaissons et nous pouvons nous aussi participer à l'effort national.

Toutefois cette réduction des moyens financiers nous interpelle sur plusieurs points :

- 1) Nos chartes, comme je le disais, sont de plus en plus exigeantes. Comment répondre à ces ambitions alors que nos moyens financiers de fonctionnement se réduisent, que notre expertise est indispensable pour atteindre les objectifs définis dans nos chartes et que l'ingénierie territoriale à disposition des communes rurales s'affaiblit dans un contexte législatif et réglementaire qui se complexifie pour les élus locaux ?
- 2) Le nombre de projets de Parcs ne cesse d'augmenter, on ne peut que s'en féliciter ; 23 projets sont actuellement à l'étude proposés et soutenus par les Régions dont 12 ont passé l'étape de l'avis d'opportunité :

Mais comment autoriser la création de nouveaux Parcs qui, on le sait, ne disposeront pas des moyens financiers indispensables à l'accomplissement de leurs missions ?

Ces créations de Parcs se font à budget réduit et entrainent une diminution des dotations pour les Parcs existants.

Un Parc n'est pas seulement un label environnemental ou touristique accordé à certains territoires.

Un Parc c'est un projet partagé, un engagement fort des signataires, des valeurs et un état d'esprit qui suppose des moyens.

Les créations de nouveaux Parcs doivent s'accompagner de moyens financiers supplémentaires de la part des Régions, des Départements et de l'Etat

Mais nous savons aussi que nous devrons agir avec des moyens contraints. Ceci nous oblige à nous interroger sur de nouvelles modalités d'intervention, sur un recentrage de nos actions, sur une meilleure répartition des rôles entre les signataires de nos chartes.

Il y a urgence, certains Parcs sont en grande difficulté financière ou le seront dans les douze prochains mois. Les Parcs ne disposent pas de fiscalité propre et dépendent exclusivement des dotations financières fixées dans les statuts de leurs syndicats mixtes.

Aujourd'hui certaines collectivités ne respectent plus les règles de répartitions financières entre les membres du syndicat mixte. Elles n'ont plus les moyens de financer les programmes d'actions et les équipes de Parcs.

Il nous faut très vite réfléchir à cette question avec le Ministère et les Régions.

Sans relancer le débat tel que nous l'avons eu sur l'Avenir des Parcs, je réunirai la Conférence des Présidents et directeurs des Parcs en décembre prochain pour affirmer une position commune et faire des propositions.

Face à cette situation nous devons nous repositionner, sur la biodiversité et ses différentes composantes, renforcer notre mission d'expérimentation et d'innovation au service des territoires. Il s'agit d'éviter la banalisation de notre outil Parc.

Les Parcs ont su démontrer leur capacité d'adaptation aux évolutions des territoires ruraux et du paysage institutionnel.

Nous devons préserver cette originalité française que sont les Parcs naturels régionaux :

- Originalité de leur territoire qui se fonde, non pas sur des limites administratives, mais sur des limites biogéographiques et culturelles,
- Originalité par leur approche liée aux patrimoines,
- Originalité dans leur mode de faire et la pratique de la gouvernance locale,
- Originalité dans leur mission d'innovation territoriale

Espérons qu'il y ait encore place à l'originalité dans un contexte où les normes et les règles empêchent parfois l'initiative et l'expérimentation.

Peut-être devons nous aussi être plus offensifs. On nous dit trop discrets. Je suis surpris qu'on écoute ceux qui critiquent et pas toujours ceux qui travaillent et accompagnent les politiques publiques.

Nous devons plus faire savoir ce que nous sommes et transférer nos expériences en dehors de nos territoires comme nous savons le faire à l'international et peut-être pas assez ici en France.

Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs, je vous ai fait part de nos préoccupations mais aussi de nos engagements et des valeurs que nous défendons sur nos territoires tous les jours.

Toutes ces interrogations, Monsieur le Ministre, nous nous les posons avec vous ; il faut rapidement les dissiper. Le réseau des Parcs va bientôt couvrir 20% du territoire. Il a besoin de votre soutien et de votre impulsion.

Je vous propose sous votre autorité une Table ronde interministérielle d'ici la fin de l'année à préparer avec votre Cabinet et vos services pour mettre en oeuvre ces propositions et faire disparaître nos inquiétudes.

Pour terminer et parce que c'est d'une grande actualité et que nous en avons fait le thème de notre congrès je vous fais une seconde proposition ainsi qu'aux Parcs ici présents :

Je propose de nous fixer un objectif ambitieux, un challenge : Faire de tous nos Parcs, des territoires autonomes en énergie dans 15 ans, le temps d'une charte.

Nous sommes les territoires du possible, nous pouvons y arriver.

Monsieur le Ministre mais aussi Monsieur le Président de l'ADEME, Mesdames et Messieurs des Régions êtes vous prêts à passer ce contrat et relever ce défi avec nos territoires ?

Notre réseau s'engage avec une vision, avec une ambition, il s'implique avec détermination et dynamisme dans la transition écologique et énergétique qui doit nous mener sur la voie d'un développement plus équitable, respectueux de nos ressources, qui mobilise et qui donne espoir à nos concitoyens et aux jeunes générations.

Merci de votre attention.

Discours de Guy Bonneau, Vice-président du Conseil Général de l'Essonne

Congrès des Parcs 2013, Parc de la Haute Vallée de Chevreuse

Mercredi 2 octobre

Délégué par le Président du Conseil Général de l'Essonne pour le représenter à l'occasion de cette séance d'ouverture, je souhaite vous dire quelques mots sur l'implication de notre département dans l'accompagnement des deux Parcs naturels régionaux présents sur son territoire, Haute Vallée de Chevreuse bien sûr, mais aussi Gâtinais Français. Ce sont d'ailleurs deux PNR inter-départementaux, les découpages administratifs en Île de France n'étant pas appuyés sur de la géographie.

Et justement, notre département présente la spécificité de s'étendre de la zone urbaine dense au nord à un espace rural dans sa moitié sud.

Je précise aussi les deux dimensions indissociables dans notre vision de l'aménagement : assurer la protection et la valorisation de nos territoires d'une part et travailler à leur développement local durable d'autre part. Ces deux orientations s'accompagnent de la volonté d'agir, d'innover, d'expérimenter. Du coup, le sous titre des Parcs : «une autre vie s'invente ici» nous va bien !

Quand au thème de ce congrès, «la transition écologique et énergétique», je partage son actualité et son urgence.

Comme il se doit, les PNR ont une action importante dans la protection du patrimoine naturel et culturel du territoire. A l'heure où le phénomène d'étalement urbain ne cesse de gagner en acuité et menace le caractère exceptionnel et les particularités de certains territoires franciliens : l'objectif est de préserver l'identité de ces espaces.

De ce point de vue, notamment par notre politique en faveur des ENS, des initiatives sont prises pour protéger la biodiversité. De plus, en nous appuyant sur notre comité départemental du tourisme, des actions visent à faciliter la découverte du territoire par les visiteurs dans un souci permanent de respect du patrimoine naturel. Ces actions à caractère départemental sont évidemment amplifiées et facilitées par l'ingénierie financée dans le cadre des contrats de Parcs.

Comme je l'ai dit, au delà de la protection du territoire, l'axe central des PNR comme laboratoires du développement local doit être souligné. Je ne citerai que quelques exemples :

- Dans le PNR du Gatinais auquel nous avons adhéré dès l'origine, en 1999, nous nous sommes appuyés sur les programmes LEADER, par exemple pour la valorisation de la biomasse agricole en circuit court, ou encore pour le développement de la filière chanvre avec l'objectif

d'atteindre en 2017 un stade semi-industriel avec 650 hectares cultivés et de construire une usine de défibrage.

- Le développement d'une filière bois-énergie est également emblématique des axes portés par les deux PNR de l'Essonne : nous avons ainsi participé en tant que Conseil Général à la création d'une SCIC dédiée.
- Dans le domaine du logement, tant le travail sur l'urbanisme durable mené sur le PNR du Gâtinais dans le prolongement du renouvellement de sa charte en 2010 que l'étude « opérations mutualisées » menée par le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, contribuent à la production de logements diversifiés dont le besoin est si manifeste en Ile-de-France, et ceci tout en respectant l'intégrité paysagère et environnementale des territoires. Ces démarches sont conduites avec l'appui des Etablissements Publics Fonciers en identifiant le foncier disponible, les parcelles mutables afin de les agréger pour développer des programmes de logements financièrement viables.
- Je voudrais aussi citer la défense et la promotion par le département de filières traditionnelles dans le cadre de notre politique agricole. J'ai déjà mentionné le chanvre, je peux aussi citer la filière cressonnière, emblématique du Département, à laquelle nous avons apporté un soutien appuyé et reconnu.
- Quand aux circuits courts, l'expérience des PNR a fait tâche d'huile : nombreux sont les territoires de notre département dans lesquels des initiatives d'amap, de circuits visant à l'alimentation en bio des cantines... se sont mis en place. Dernier en date, notre appui déterminant à la construction d'une conserverie destinée à valoriser l'activité maraîchère, forte dans notre département.

En résumé, mais bien sur ici nous en sommes tous convaincus, les PNR sont des véritables outils ancrés dans l'histoire. Pour notre passé, ils s'attachent à la préservation, mais, résolument tournés vers l'avenir, ils recherchent et anticipent par leurs initiatives innovantes.

A l'heure de la crise sociale que vit notre pays, mon voeu pour ces 3 jours sera qu'avec la participation de chacune et de chacun, nous crédibilisions le fait que ces espaces de concertation et d'invention que sont les PNR arrivent à faire émerger de vrais emplois, locaux et utiles.

Seule cette perspective permettra de transmettre un patrimoine écologique et culturel aux générations futures. Quand je lis que l'Espagne vend un quart de son patrimoine naturel pour financer son déficit, je me dis que des journées comme celles-ci sont plus qu'essentielles pour réaffirmer l'utilité des PNR en France et en Europe.

Je vous remercie.

Discours d'Alain Amédro, Vice-président de la région Île-de-France, chargé de l'Aménagement du territoire, de la Coopération interrégionale, des Contrats ruraux et des Parcs naturels régionaux

Plénière d'ouverture du Congrès des Parcs Mercredi 2 octobre 2013, Saint Rémy-Lès-Chevreuse

Seul le discours prononcé fait foi

Monsieur le Maire de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse,

Monsieur le Président du Parc de la Haute Vallée de Chevreuse,

Monsieur le Président de la Fédération des Parcs,

Monsieur le Vice-président du Conseil Général de l'Essonne, cher Guy,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs les chargés de mission des Régions,

Mesdames et Messieurs les chargé de mission des Parcs,

Chers amis des Parcs,

Bienvenue en Ile-de-France! Bienvenue dans cette région dynamique et contrastée.

Cette région historique et tournée vers l'avenir. Et surtout, cette région si belle et plus encore ! Une région riche de sa biodiversité, de ses paysages et de ses habitants.

Une région dont on connait le développement économique, mais où certains territoires pâtissent d'inégalités. Une région où chacun s'est arrêté un jour mais où la diversité patrimoniale est parfois ignorée. Une Île-de-France qui loin des clichés, est à 70% rurale!

Grâce à sa politique de protection du patrimoine et d'aménagement de ses territoires, l'Île-de-France bénéficie aujourd'hui de 4 Parcs Naturels Régionaux :

- le Gâtinais français : son miel, ses vallons et son cresson ;
- l'Oise-Pays de France : ses forêts, son arène et ses églises romanes ;
- le Vexin français : ses coteaux de Seine, ses plateaux agricoles et ses constructions troglodytiques ;

- et celui nous accueillant pour ce Congrès : la Haute Vallée de Chevreuse, le 1^{er} parc francilien que son Président vous a si bien raconté.

Et l'histoire n'est pas terminée puisque 2 autres territoires sont actuellement à l'étude :

- le Bocage Gâtinais : ses poules gâtinaises, ses rivières et ses hameaux ;
- et la Brie et Deux Morin, son réseau de cours d'eau, ses cryptes et sa population dynamique en recherche de valorisation sociale et environnementale.

Réunis en InterParcs, nos parcs naturels régionaux sont le fruit de volontés locales et régionales fortes, de protection comme de mise en valeur de la ruralité francilienne, de ses spécificités, de ses joyaux naturels et architecturaux exceptionnels, de ses cultures et de ses traditions.

Partie prenante de la métropole francilienne, ils ont su se saisir des spécificités de l'espace rural et périurbain pour développer leurs missions et apporter des réponses adaptées à chacun de leur périmètre, notamment en termes de gouvernance et d'ingénierie qui manque cruellement dans les secteurs ruraux.

Dans le domaine agricole, par exemple, le Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse a développé un partenariat avec la Chambre interdépartementale d'Agriculture. Il encourage des mesures agroenvironnementales territorialisées et donc ajustée aux enjeux et pratiques agricoles locaux, tant pour les grandes cultures que pour les prairies et les vergers et ceci tout en préservant la viabilité économique de l'exploitation.

Les Parcs naturels régionaux contribuent à une meilleure prise en compte des questions environnementales et sociales pour un bénéfice à l'échelle de l'Île-de-France. Ils sont en avance sur la manière de concilier économie, tradition, environnement et culture, et sont précurseurs dans leur façon d'associer les habitants à la vie de leur territoire. Ils nous permettent de croire, qu'à l'instar de la devise des Parcs comme celle de la région Île-de-France : Demain s'invente ici.

Dans ces Parcs!

Justement, quel sera ce demain, ou cette « autre vie », comme le nomme la Fédération ?

Ce choix, parce que c'en est un, s'offre à nous de nous détacher du matérialisme, de nous rapprocher de nos territoires et de nous réconcilier avec l'aménagement, avec l'économie et avec l'autre. De donner du sens à nos actions!

L'autre, nous, vous, moi, eux, si bien parodié par la compagnie « Un lien c'est tout! » qui nous accompagne tout au long de ce Congrès.

Le passage de notre mode actuel de production et de consommation à un mode plus respectueux des écosystèmes, c'est « la transition écologique et énergétique dans des territoires en mouvement ». C'est la transition avec et par nos territoires. C'est un enjeu climatique d'une urgente actualité, lié aux enjeux sociaux, environnementaux et économique, notamment au regard de sa mise en oeuvre qui doit permettre la création de milliers d'emplois non délocalisables.

C'est la transition industrielle avec des productions saines et non polluantes ;

C'est une agriculture biologique localisée et saisonnière;

C'est la création de biens durables alliant qualité et santé, loin du prêt-à-jeter!

C'est l'urbanisme revisité, densifiant l'urbain, promouvant l'éco-construction et sachant préserver des espaces verts pour chacun ;

C'est la fiscalité où l'essentiel des prélèvements prendra en compte le coût de l'énergie, les matières premières, les déchets, la pollution et le coût sur la santé;

Ce sont les transports repensés, développant l'éco-mobilité via le covoiturage, le ferroutage et le télétravail :

C'est enfin la démocratie participative, associant étroitement la population aux choix économiques et sociaux.

Les Parcs, acteurs, innovateurs et protecteurs des liens sociaux sont aussi le fil conducteur de cette transition. Nous le verrons particulièrement demain lors des conférences thématiques, où l'Institut d'Aménagement Urbain d'Île-de-France nous révèlera son étude sur l'action des PNR en la matière.

Dans le Gâtinais français, est née cette année, la société coopérative d'intérêt collectif Gâtinais Bois Energie, afin de développer une filière bois local, valoriser des espaces forestiers du territoire, et garantir un approvisionnement de qualité et en quantité suffisante pour ses utilisateurs.

Les Parcs Naturels franciliens ont apporté à notre projet d'aménagement Ile-de-France 2030, leur regard, leur conseil mais aussi leur solution. Que ce soit en limitant l'étalement urbain ou la concurrence territoriale, qu'en favorisant les complémentarités par la mutualisation au sein d'un cadre intercommunal. Ou encore, que ce soit en polarisant l'espace rural afin d'éviter les déplacements ou en renforçant l'accueil de nouveaux logements, d'emplois, d'équipements et de services publics, le tout conforté par les transports collectifs.

Ce document, qui sera voté par l'assemblée régionale dans quelques jours, nous offre en effet la possibilité concrète de parvenir, par le bais de l'aménagement, à un territoire meilleur. C'est notre garant pour une Ile-de-France solidaire, équilibrée et qui répond aux aspirations des Franciliennes et des Franciliens, de mieux

vivre ensemble. C'est la préservation de la biodiversité, des ressources naturelles, des sites et des bâtiments remarquables, témoignages de notre histoire. La région souhaite ainsi prendre une autre direction que celle de nos modes de vies voraces en énergie carbonée et nucléaire, et permettre la production locale des énergies renouvelables et l'adaptation au changement climatique, la réhabilitation des logements anciens à travers la SEM Energie Positive.

En ce sens, le Parc du Vexin français a engagé une réflexion sur le devenir et la reconversion des corps de ferme vacants dans l'intérêt général de satisfaire les besoins essentiels que sont le logement, et notamment locatif, accessible aux plus modestes, mais aussi le développement d'activités économiques, artisanales, culturelles qui peuvent trouver dans ces bâtiments désaffectés les espaces nécessaires à leur épanouissement.

La région parviendra d'autant mieux à cet objectif de transition, en enjambant certaines frontières, en créant des relations plus fortes avec nos voisins, la Normandie, le Centre, la Bourgogne, la Champagne-Ardenne et la Picardie.

C'est d'ailleurs avec la Picardie que nous avons par exemple coopéré positivement en 2004 dans la création du dernier né des Parcs naturels franciliens : l'Oise-Pays de France, actuellement en révision de sa charte.

Outre le Sdrif, l'Île-de-France a adopté son Schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Outil pour le maintien de la biodiversité dans la région, ses travaux d'élaboration ont participé à l'appui du maintient des fameuses trames vertes et bleues.

Nous nous engageons tous dans cet avenir commun, qui doit nous demander mobilisation, ténacité et inventivité!

Durant ces trois jours, vous allez partir à la découverte d'une partie de cette région francilienne. Vous allez rencontrer des villages redynamisés, des citoyens qui redessinent leur environnement, des paysages reconquis, des entreprises responsables, des modes de vie écologiques, des collectivités inventives, des travailleurs solidaires ou encore des patrimoines retrouvés. Vous allez découvrir l'Île-de-France sous une autre facette que celle qui est d'habitude donné à voir. Vous allez côtoyez et vous mêlez à ce territoire. D'ailleurs pour certains, grâce au jumelage entre les communes du Parc de la Haute Vallée de Chevreuse et chacun des Parcs Naturels Régionaux de France, cela a déjà commencé.

Avant d'accueillir la table ronde d'ouverture puis le Ministre de l'Ecologie que je remercie grandement de sa présence, je vais laisser la place à une petite séquence cinématographique vous présentant le « récit de la transition écologique et énergétique dans chacun des 4 parcs naturels franciliens ».

Je souhaiterai conclure en remerciant très sincèrement et vivement tous les acteurs pour leur mobilisation, pour fournir le meilleur accueil possible : les élus et l'équipe du Parc de la Haute Vallée de Chevreuse, les Parcs Naturels franciliens, la Fédération des Parcs et notamment Jean-Louis Joseph et Pierre Weick, les chargés de mission de la Région Ile-de-France, mon équipe et vous tous pour votre présence.

Je vous souhaite un excellent Congrès!

Intervention de Philippe Martin, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

2 octobre 2013

M. le Président, cher Jean-Louis,
M. le Président du parc naturel régional de la Haute-vallée de Chevreuse,
MM. les Vice Présidents (Conseil régional d'Île-de-France et Conseil général des Yvelines)
Mmes et MM. les Présidents, directeurs et collaborateurs des parcs naturels régionaux,
M. le Préfet,
Mesdames. Messieurs.

Jean-Louis tu as dit que la venue du ministre de l'écologie était une marque de reconnaissance pour l'action des parcs : c'est vrai. C'est aussi plus que ça. C'est l'occasion de vous dire la sympathie, l'estime et même l'admiration que j'ai pour le réseau des 48 parcs naturels régionaux, pour sa fédération, et pour les femmes et les hommes qui y travaillent au quotidien.

Je remercie tout particulièrement la fédération pour l'organisation de cette rencontre, et le parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse, qui nous reçoit. J'ai bien entendu l'appel de son président, et je peux l'assurer que le préfet des Yvelines examinera avec les élus du parc des solutions pragmatiques.

Vous représentez un formidable réseau au service du développement durable, fortement inscrit dans les territoires et capable de contribuer utilement aux grands chantiers nationaux, comme en témoigne le thème de ce Congrès, « la transition écologique et énergétique ». En tant que Ministre chargé des politiques publiques qui nourrissent cette nécessaire transition, je suis particulièrement sensible à votre investissement et je vous en remercie.

L'action des parcs naturels régionaux épouse la conception que j'ai de l'écologie. Il y a quelques jours, avec le Président de la République, nous avons reçu et écouté le Président et les scientifiques du GIEC. Leurs analyses, leurs constats, m'ont conforté dans l'idée que la transition écologique n'est pas une possibilité mais une obligation. Pour autant, elle ne doit pas être une punition. Au contraire! Elle doit être une chance. C'est en tout cas notre ambition, avec le Président de la République et avec le Premier ministre et c'est ce qui a été porté haut lors de la 2ème conférence environnementale, les 20 et 21 septembre. L'inscription dans la durée, la concertation large qui précède l'action concrète, l'ambition ancrée dans les territoires... Nous avons beaucoup en commun.

En œuvrant pour une préservation et une valorisation concrète des espaces naturels, articulée avec les dynamiques économique et sociale des territoires, vous incarnez une vision positive et humaniste de l'écologie. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si 29 chartes de parcs ont été reconnues en tant qu'Agendas 21.

Les parcs régionaux s'engouffrent joyeusement dans toutes les batailles, qui sont aussi les miennes : maîtrise de l'étalement urbain, préservation et restauration des continuités écologiques, protection et valorisation des espaces naturels remarquables, efficacité énergétique, densification et revitalisation des centres bourgs... C'est vrai qu'il faut de la vitalité et de la créativité pour mener de front tous ces combats! Je sais que les parcs n'en manquent pas. Je souhaite que par votre force d'innovation, vous continuiez à être des territoires exemplaires, démonstrateurs d'une mise en œuvre « harmonieuse » de ces politiques publiques, et une source d'inspiration pour d'autres territoires, en France comme à l'étranger – j'en profite pour saluer la présence de partenaires suisses, belges et luxembourgeois. Le rôle de capitalisation, de valorisation et de transfert d'expériences de votre Fédération est pour cela une grande force.

Je sais que la fédération a exprimé des inquiétudes sur le financement des parcs. Le projet de loi de finances pour 2014 prévoit une participation de mon ministère aux budgets des parcs régionaux à hauteur de 7 millions d'euros, auxquels s'ajoute le soutien apporté à la Fédération dans le cadre d'un partenariat accru dans les domaines de l'urbanisme, des paysages et des écoquartiers notamment. Je préférerais pouvoir vous soutenir davantage. J'ai eu à cœur, croyez-le, de préserver au mieux la contribution de mon ministère au réseau des parcs, dans le contexte de redressement des finances publiques que vous connaissez. J'ai eu cela à cœur, non pas par principe – je considère qu'une bonne politique publique ne se mesure pas à son budget – mais parce que je suis convaincu de l'utilité de votre force d'ingénierie, au service des territoires.

Plus que jamais, la mobilisation des fonds européens doit constituer un levier majeur pour le financement des projets des parcs. Compte-tenu de la décentralisation de la gestion des fonds européens, je souhaite vivement que les Régions identifient les parcs comme porteurs d'une approche territoriale exemplaire, et qu'elles facilitent le financement de projets contribuant à la mise en œuvre des chartes de parcs, en mobilisant à leur profit les fonds structurels européens, FEDER et FEADER.

Le réseau des parcs est en constante expansion. Plus qu'une approche quantitative de créations de parcs, mon objectif pour les nouveaux classements éventuels est de maintenir une exigence de qualité patrimoniale des territoires et d'excellence des projets qu'ils portent.

Cette exigence s'accompagne d'un parcours de classement, et de renouvellement de classement, long, indispensable pour aboutir à un projet de territoire ambitieux. Mes services sont engagés dans l'appui aux syndicats mixtes pour la réussite de ce parcours. Je pense par exemple au projet de charte du parc naturel régional du Golfe du Morbihan, pour lequel la consultation des collectivités est engagée, au parc des Landes de Gascogne, qui arrive en fin de procédure de révision, avec des difficultés liées au périmètre pour lesquelles nous élaborons des solutions. Je pense aussi au parc naturel régional de Corse : je souhaite que malgré les évènements pénibles auquel il a été confronté, l'écriture de la charte révisée puisse s'engager dans le cadre d'une large concertation, sur la base d'un périmètre stabilisé.

Comme l'a rappelé le président, ce sujet du classement fait partie de ceux abordés dans le cadre de la mission « avenir des parcs » : en s'appuyant sur les propositions émises par la mission, et après des discussions fructueuses entre l'Etat, la Fédération des parcs naturels régionaux et l'Association des régions de France, il a été possible d'insérer dans le projet de loi sur la biodiversité des modifications des dispositions législatives relatives aux parcs, qui permettront :

- Premièrement, de simplifier la procédure de classement, en précisant la phase amont de la procédure de création des parcs, en liant l'approbation de la charte à l'adhésion au syndicat mixte du parc, en apportant une solution au problème des « parcs à trous » sans remettre en cause l'adhésion volontaire des communes mais en supprimant le vote bloquant des établissements publics de coopération intercommunale, ou encore en allongeant la durée de classement du territoire à 15 ans afin d'espacer les périodes consacrées à la révision de la charte ;
- Deuxièmement, le projet de loi prévoit des disposition qui permettront d'affirmer l'exigence de qualité, en rappelant au niveau législatif l'intérêt particulier des territoires labellisés « parc naturel régional », en précisant les objectifs des parcs en matière de paysages, en introduisant au niveau législatif le principe d'évaluation de la mise en œuvre de la charte et de suivi de l'évolution du territoire, en limitant les conditions de réintroduction de la publicité en parc en lien avec un contenu des chartes renforcé en matière de publicité;
- Enfin, le projet de loi prévoit de réaffirmer le rôle de coordination du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc.

Dans le domaine de l'urbanisme, votre président a rappelé que le projet de loi ALUR (accès au logement et urbanisme rénové) prévoit de généraliser le SCoT intégrateur à tous les documents de planification, dans un objectif de simplification de la hiérarchie des normes, c'est-à-dire que la charte ne s'imposerait plus, directement, qu'au SCOT. Je partage l'attachement des parcs à la traduction effective de leur charte dans les documents d'urbanisme, fruit de plusieurs années de travaux d'élaboration et de concertation avec les collectivités locales.

J'ai entendu également votre inquiétude relative aux futurs pôles d'équilibre et de coopération territoriale (PECT), qui regrouperont des EPCI, et dont la création est prévue par le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. Soyons clairs : la finalité de ces pôles est différente de celle des parcs. Ils visent avant tout à équilibrer l'influence des métropoles par la création de grands bassins de vie ruraux. En tout état de cause, il conviendra que les pôles, lorsqu'ils seront présents sur le territoire d'un parc, articulent leur projet de territoire et leurs interventions avec la charte et l'action du parc.

Dans cet environnement qui évolue rapidement, les parcs ont le devoir et la capacité de garder le cap d'un développement durable porté par l'adhésion des habitants. Vous proposez une table ronde interministérielle pour élaborer conjointement une stratégie d'avenir pour les parcs : j'y suis très favorable.

Vous pouvez compter sur moi pour soutenir les parcs et leur action. De mon côté je sais pouvoir compter sur vous pour contribuer aux travaux que nous menons sur la transition écologique et énergétique. Je suis reconnaissant au réseau des parcs d'avoir produit 30 propositions afin d'alimenter le débat national sur la transition énergétique. Je peux d'ores et déjà dire que votre défi de « faire des parcs des territoires autonomes en énergie dans 15 ans » me réjouit et symbolise parfaitement toute la capacité d'entraînement des parcs.

Enfin, je profite de ce moment pour dire toute ma sympathie aux agents du parc naturel du Morvan qui ont été pris à partie il y a une dizaine de jours par des agriculteurs de la FDSEA, et dont le lieu de travail a été dégradé. Quels que soient les éventuels sujets de contentieux, ces méthodes sont inacceptables. J'assure au parc et à ses agents tout mon soutien. Qu'ils soient assurés de toute ma solidarité.

Pour conclure, je vous propose de partager cette phrase tirée de la synthèse du débat national sur la transition énergétique : « la transition énergétique est un terrain de créativité économique, sociale et démocratique » et doit allier « création de richesses, justice sociale, protection des ressources naturelles et préservation de l'environnement. » : un défi et des valeurs au cœur des missions des parcs naturels régionaux.

Intervention de Marjorie JOUEN, membre du CORP

Synthèse des débats

4 Octobre 2013

Mesdames et Messieurs.

Cette année, en choisissant le thème « La transition écologique et énergétique : des territoires en mouvement », Jean-Louis Joseph et Yves Vandewalle ont fait le pari d'organiser un congrès en prise directe avec l'actualité. Ils ont décidé de l'inscrire dans le débat national sur la transition énergétique. Ils ont promis en introduction de nous fournir « les clés de compréhension » de cette double transition.

C'est donc au cœur de la Haute-Vallée de Chevreuse que nous avons écouté mercredi après-midi les deux leçons de Patrick Viveret et de Bernard Laponche. J'utilise volontairement le terme de « leçon » car j'ai été frappée par la démarche pédagogique qui a été suivie au cours de ces 3 journées. Si certains d'entre vous (dont je fais également partie) hésitaient jusqu'à présent quand on parlait de transition écologique et énergétique, ils n'ont plus d'excuses maintenant. L'économie circulaire, les « smart grids », la différence entre les énergies-stocks et les énergies-flux, la résilience, la bio-économie, l'agriculture écologiquement intensive, les territoires à énergie positive … ne doivent plus avoir de secrets pour nous. Nous avons tous noté des quantités de chiffres et griffonné quelques courbes.

Hier, nous avons même eu droit à des séances de rattrapage et d'approfondissement, si les leçons de la veille n'avaient pas été bien comprises. Et les 20 circuits de découverte – pas moins que cela! – sont encore venus illustrer concrètement les concepts. A cette occasion, je dois transmettre aux organisateurs les félicitations unanimes des membres du CORP et des conseils scientifiques qui m'ont aidée à préparer cette synthèse en participant à 12 des 20 circuits et qui ont noté la qualité des petits livrets qui accompagnaient chacun des circuits. Ainsi, nous tous allons pouvoir repartir bien plus instruits que nous étions arrivés — bien plus riches, pour reprendre les termes de Patrick Viveret.

Pour ma part, je retiendrai 3 grands débats qui ont nourri nos échanges et dont les fruits pourraient servir de lignes de conduite ou de sources d'inspiration pour les Parcs.

- Le 1^{er} débat porte sur le contenu même de la transition : S'agit-il d'une révolution ou d'un processus ?

Il me semble que les arguments qui ont plaidé pour l'une ou l'autre réponse sont équilibrés. Patrick Viveret a clairement plaidé pour un changement de logique, la nécessité de repenser ce qu'était la valeur et la richesse. Bernard Laponche a également parlé de basculement à propos des acteurs de la transition énergétique (moins de grandes entreprises de réseaux, plus d'entreprises locales productrices, plus de consommateurs autonomes, ...). Hier, Bernard Chevassus-au-Louis a plutôt expliqué qu'il voyait la transition écologique comme un processus de développement de capacités d'adaptation à l'incertitude. De même, plusieurs intervenants ont dit que l'effort comportemental ne devait pas être négligé : le gaspillage est l'affaire de tous, sa disparition aussi.

La durée doit également être mise à profit, au lieu d'être considérée comme une entrave. Les investissements dans les nouvelles énergies renouvelables doivent être réalisés sans attendre pour être au rendez-vous des changements de comportement des consommateurs ou des gestionnaires. Des outils à rendement de long terme, tout comme la réglementation, doivent faire partie de la panoplie des Parcs.

- Le 2^e débat est celui lancé par la phrase de conclusion de Patrick Viveret : « le projet de transition écologique et énergétique doit ouvrir à nos sociétés les portes de la beauté et de l'amour, pas celle de la douleur ».

De fait, la plupart des justifications au changement qui sont données par les scientifiques incluent des séries de chiffres alarmants. Ils essaient de faire jouer les ressorts de la culpabilité, de la peur face aux menaces et aux risques. Le renoncement à l'énergie, qui a historiquement libéré l'homme du handicap de sa faible force et, plus récemment, contribué (nous a-t-on dit) à l'égalité entre les hommes et les femmes, est souvent perçu comme pénalisant.

Or c'est bien contre cette vision négative de la transition écologique et énergétique que se sont exprimés de nombreux intervenants, hier matin. Bernard Laponche avait déjà commencé en nous disant que « si l'énergie est très utile, on peut très bien vivre avec moins », ce qui ouvrait l'immense chantier de l'efficacité énergétique. Il a mentionné la perspective atteignable d'une diminution diminuer de facteur 2 de la consommation énergétique des bâtiments en France.

Les Parcs ont été interpellés, sur base des expériences menées sur différents territoires, pour proposer des démarches moins techniques et plus humaines. Qu'il s'agisse des territoires à énergie positive ou de la protection des espaces naturels, la réussite passe par l'appropriation collective, l'identification des étapes que l'on peut franchir progressivement comme autant de victoires à portée de main. A défaut d'amour, les alliances, les coopérations, les contrats sont bel et bien des outils que les Parcs devraient encore plus largement utiliser.

- Enfin, le 3^e débat correspond à une interrogation face à un vieil adage : les petits ruisseaux font-ils les grandes rivières ?

Pour illustrer le changement de paradigme nécessaire, il a souvent été dit au cours de ce congrès que le défi était le passage du prototype, ou de l'expérimentation, à la généralisation, et qu'il fallait passer à la vitesse supérieure. Patrick Viveret avait d'ailleurs noirci le tableau en considérant qu'en « l'absence de dynamique plus vaste les micro-initiatives parviennent au mieux à limiter la casse, au pire à se faire récupérer ». Je peux imaginer que cette phrase a pu résonner douloureusement aux oreilles d'un auditoire composé d'acteurs des Parcs. De fait, ce serait faire peu de cas des réelles réussites engrangées sur le terrain et dont on pouvait faire une grande moisson au Marché des initiatives.

Néanmoins, comme l'a expliqué un intervenant hier matin, le passage à l'échelle supérieure suppose de mobiliser des partenaires nouveaux pour les Parcs, afin de sortir du cas par cas. Du coup, les acteurs économiques entrent en scène; les filières professionnelles deviennent des leviers fondamentaux (dans

le monde du bâtiment, de l'artisanat, etc). De véritables plateformes d'informations techniques aux particuliers mais aussi aux collectivités doivent se mettre en place. Ce sont de nouvelles pistes encore peu explorées par les Parcs.

Si la transition écologique et énergétique devient une ambition collective pour les PNR, et pas seulement — même si c'est déjà beaucoup— une ambition isolée d'autonomie, alors il faudra mettre en œuvre une démarche groupée de recherche de partenariat et de négociation. Cette démarche sera sûrement interparcs, peut-être inter-régionale ou nationale.

Comment pourrais-je restituer sans les trahir une infime partie de la richesse des presque 60 initiatives visitées hier après-midi? Je n'y arriverai pas, sauf à donner quelques coups de projecteur sur certaines démarches, selon un choix très arbitraire.

- Le 1^{er} coup de projecteur portera sur l'économie circulaire, un terme à la mode semble-til, mais qui a des vertus pédagogiques évidentes. C'est presque « la transition écologique et énergétique devant votre porte, à votre portée ». En plus du circuit 10 dont c'était le titre, de nombreux exemples en ont été donnés dans les circuits 8,9 11 et 15. Quelle leçon en tirer ? Plutôt que de représenter un segment d'une boucle parfaite, l'économie circulaire consisterait à donner aux produits l'opportunité de faire une 2ème boucle avant de finir en déchet. C'est alors l'idée de ressort ou de rebond qui s'impose, une belle image qui pourrait aussi s'appliquer aux personnes en quête d'une nouvelle expérience professionnelle, comme nous en avons beaucoup rencontré hier. Toutefois nous avons noté qu'aucune initiative n'était encore parfaitement circulaire, en raison de contraintes d'approvisionnement, de transformation ou de distribution. Aussi, les Parcs pourraient probablement les aider par des actions lourdes, comme par exemple, la mise en place d'abattoirs mobiles pour appuyer les démarches de circuits courts alimentaires.
- Le 2^e coup de projecteur visera le **levier réglementaire**. En l'occurrence, le Plan Parc sur lequel les circuits 1, 16 et 19 ont été amenés à se pencher paraît être un outil puissant. Il est sûrement digne d'être examiné de près par d'autres Parcs métropolisés (dont plus des trois quarts des communes appartiennent à une grande aire urbaine, selon la définition de l'INSEE), confrontés à de fortes pressions urbanistiques.
- Le 3^e coup de projecteur ira à la dimension sociale de la transition écologique et énergétique. Aller vers les gens, ceux que l'on ne voit pas ou que l'on n'entend pas toujours, ceux qui ont plus à gagner qu'à perdre de la transition, s'est révélé une démarche très payante pour le Parcs, comme nous avons pu le constater dans les circuits 1, 2, 4 et 6. C'est une piste qu'il faudrait encore explorer davantage.



Mesdames, Messieurs,

Ce congrès aura probablement fait comprendre à nous tous que la transition écologique et énergétique est déjà à l'œuvre dans les Parcs et à l'extérieur. Ce constat doit sûrement amener les Parcs à se repositionner vers les acteurs professionnels et les populations qui travaillent et vivement dans les Parcs (ce ne sont pas forcément les mêmes dans les Parcs métropolisés). Il doit aussi conduire à reprendre l'éternel chantier de la mise en réseau interne et des relations avec les administrations et autres organismes nationaux, régionaux et locaux.

Pour terminer plaisamment ce compte-rendu, je ne résisterai pas à la tentation de poser une question sans réponse, comme le Sphinx de Thèbes, pour faire écho à une petite polémique lancée hier matin : la transition écologique et énergétique est-elle féminine ou masculine ?

Merci de votre attention.

Intervention de Bruno Léchevin, Président de l'Ademe

Je suis très heureux d'être ici dans ce beau lieu.

Je m'étais engagé avec votre président, que j'avais croisé à la conférence environnementale, à essayer de trouver un moment dans mon agenda pour venir. Ça pu se faire ce qui m'a permis de retrouver Yves. Cela faisait 26 ans qu'on ne s'était pas vus. Grâce à vous, c'étaient donc des retrouvailles après une aventure commune en 1986/87.

Au sortir de la conférence environnementale, c'est donc est un véritable plaisir pour moi d'avoir pu vous rejoindre afin de participer à la plénière de clôture de vos deux jours de travaux, sans aucun doute intenses dont, Madame, vous venez de faire le compte-rendu.

Je pense que le propos que je vais tenir aujourd'hui n'est pas en décalage, bien au contraire, avec vos travaux et encore moins avec les 30 propositions que vous avez pu faire dans le cadre du débat sur la transition énergétique.

Les annonces faites par le président de la république, celles précisées par le premier ministre, la feuille de route parue la semaine dernière et la préparation de la loi de finances, puis la loi sur la transition énergétique... On voit bien que l'actualité est particulièrement riche, sur ces thèmes environnementaux et énergétiques, qui vous sont chers.

C'est donc pour moi particulièrement motivant de voir comment différents acteurs et territoires s'emparent des sujets liés à la transition énergétique. C'est la preuve, par les faits, des dynamiques locales et de la mobilisation stimulées par le débat.

Si certains esprits chagrins, plutôt parisiens, ont tendance à être dans une attitude conservatrice ou dans une posture déceptive, à la sortie du débat et de la conférence, les territoires montrent, tous les jours, que la transition est déjà en marche.

Vous imaginez bien que l'Ademe, globalement, son président en particulier, sommes engagés activement – pas simplement parce qu'opérateur de l'État en sur ces thématiques – mais aussi par les convictions acquises, par les réflexions, par le travail déjà réalisé et l'action sur les territoires, un élément central pour l'Ademe et la réalisation de ses missions. Pour l'Ademe, la question de l'importance des territoires dans la transition ne se pose pas. Et pour cause, sur une agence de près de 1 000 personnes, c'est la moitié de nos forces vives qui agissent au quotidien sur les territoires en région. C'est là toute la valeur du modèle Ademe. Interaction quotidienne de spécialistes des territoires et d'experts techniques nationaux.

Grâce à cette complémentarité entre direction centrale et directions régionales, l'Ademe peut ainsi assurer un continuum depuis la recherche jusqu'à l'application de solutions, assurant ainsi la cohérence entre les politiques de l'État et celles menées par les collectivités territoriales. C'est ce caractère intégré et cette grande capacité à agir sur les territoires, qui sont une marque de fabrique de l'agence. C'est la force et l'efficacité de l'agence.

Quel rôle, selon l'Ademe, ont les territoires pour entraîner la transition?

Un rôle essentiel, parce qu'un premier intérêt de l'échelle territoriale, c'est sa cohérence fonctionnelle et sa capacité à s'adapter aux spécificités de terrain. C'est à cette maille que vont s'y combiner les politiques d'urbanisme, d'environnement, de transport, de logement en interaction avec les préoccupations de santé, de qualité de vie, de culture, d'emploi et d'attractivité. Bref, des approches transversales, des approches multiples, loin du découpage par secteur ou par grandes politiques nationales.

Deuxième intérêt; L'enjeu écologique et énergétique, permet sur le plan territorial de bénéficier d'un double effet :

- Un supplément de valeur; Par exemple, la rénovation peut créer une augmentation de l'attractivité résidentielle ou encore, des suppléments d'activités artisanales, non délocalisables.
- Une diminution des charges et des coûts de fonctionnement sur le territoire et un gain sur les factures énergétiques dans le bâtiment,
- Une amélioration de la situation financière et sociale des précaires, et par les temps qui courent, la précarité énergétique ne fait qu'exploser.

On joue donc à la fois sur la colonne recettes et la colonne dépenses.

Troisième élément; Le territoire est un maillon essentiel à conjuguer avec les différents échelons dans un pays centralisé comme la France. La richesse réside dans la combinaison et dans la conjugaison de tous ces différents échelons.

Des territoires à l'Europe, en passant par le national, mais également dans une saine compétition entre les territoires, proches ou éloignés, en vue de challenger leurs politiques de programme de développement durable, c'est également à l'échelle des territoires que peuvent s'exprimer des sentiments d'appartenance, d'identification permettant de se projeter collectivement, à différents horizons vers un développement durable plus concret, plus désirable.

Le réseau des parcs est une formidable richesse pour entraîner la transition dans les territoires.

Dans les 30 propositions, j'ai pu apprécier votre stratégie territoriale avec des propositions concrètes adaptées au terrain et transversales. Vous vous positionnez sur tous les fronts en apportant, chaque fois, la richesse de votre regard sur les formes de bâti, les principes de rénovation thermique, la structuration des filières, le développement des énergies renouvelables...

Preuve que vos visions correspondent à une réalité, plusieurs d'entre elles ont été retenues comme par exemple, la baisse du taux de TVA sur les travaux de rénovation énergétique, annoncé il y a une dizaine de jours par le président de la république pendant la conférence environnementale.

Je m'arrête quelques instants sur le premier axe de vos propositions : agir sur le bâti en s'appuyant sur l'économie et le savoir-faire des territoires pour une meilleure efficacité énergétique.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'un plan national, très ambitieux, de rénovation énergétique du bâtiment vient d'être lancé au niveau de l'ensemble du territoire et que l'Ademe en est un des pilotes. Comme vous, nous pensons que ces politiques ne peuvent être uniquement nationales, et que leur efficacité que repose d'abord sur une action de proximité, adaptée au milieu dans lequel elle s'inscrit. Au niveau local, déjà des initiatives se multiplient : habitat solidaire et durable en Basse-Normandie, Vir'volt en Bretagne... pour faciliter et stimuler les travaux de rénovation énergétique, notamment sur des maisons individuelles.

Ces initiatives incluent généralement des espaces info énergie et préfigurent ce qu'on appelle maintenant les futurs Points rénovation info service, qui sont prêts à accueillir nos concitoyens au travers de 450 lieux dans le territoire.

Tout est à faire, tant dans la mobilisation des acteurs que l'accompagnement des particuliers, dans la mise en place de mécanismes financements innovants ou encore, la mobilisation des professionnels de ce secteur. Comme vous, nous pensons qu'il est indispensable de valoriser et de reconnaître des savoir-faire spécifiques. Ce qui nous conduit à travailler à la mise en place, avec les ministères et les professionnels, du dispositif RGE qui valorise les bons professionnels et les bonnes pratiques ainsi que la formation nécessaire.

Sur l'axe 2, vous souhaitez une intégration territoriale des énergies renouvelables et favoriser les projets locaux de production. Les possibilités techniques qu'offrent les Smart grids en termes de gestion en temps réel ouvre, aujourd'hui, de nouvelles perspectives à long terme de rapprochement entre production et consommation d'énergie. Depuis l'autoconsommation à l'échelle d'une habitation, jusqu'à des échanges au sein d'un quartier, d'une collectivité, si les Smart Grids sont indispensables au développement des énergies renouvelables, c'est aussi une condition nécessaire à une évolution de la gouvernance de la gestion de l'énergie. Une gouvernance qui donnera la possibilité aux acteurs qui s'engagent sur le terrain d'occuper toute leur place. Il n'est évidemment pas question que certains acteurs se substituent à d'autres, mais au contraire que les rôles des uns et des autres se complètent au service d'un système global, qui doit maintenir une péréquation tarifaire équitable, garantir la sécurité d'approvisionnement, et qui doit aussi savoir s'adapter à de nouvelles opportunités et à de nouveaux défis.

Enfin, et pour finir vos idées sur le soutien à la mobilité, contenues dans l'axe 3, vos propositions rejoignent là aussi les nôtres. Le développement des services de mobilité et des transports en commun nécessite de travailler sur la multi-modalité, c'est à dire d'organiser les différents modes de transport, afin de faciliter le passage de l'un à l'autre, dans le temps et l'espace. D'où l'idée de créer des autorités locales organisatrices de mobilité et d'en donner la compétence aux collectivités territoriales. Sur ce sujet, la mobilité dans le monde rural ou périurbain est une thématique où s'illustre les Parcs et où beaucoup reste à développer.

En conclusion, je voudrais évoquer quelques pistes de réflexion sur la question des défis pour demain, pour faire avancer les territoires vers la transition.

En complément aux points évoqués, et toujours en résonance avec vos propositions, quelques pistes :

- S'appuyer sur des territoires volontaires et ambitieux. L'échelon que représentent les Parcs est particulièrement intéressant. Vous êtes des territoires de projets au carrefour des problématiques urbaines et rurales. Vous êtes des acteurs efficaces de la mobilisation des collectivités qui vous composent. C'est un point important pour nous. Force est de constater que l'aventure commencée entre l'Ademe et les parcs en 2002 poursuit son chemin. L'un des premiers jalons avait été l'inscription de la thématique de l'énergie dans la charte des Parcs. Aujourd'hui, environ une trentaine de Parcs portent une démarche de PCET. Cinq parcs sont également structure d'accueil, de conseils en énergie partagée, représentants 8 CEP.
- Renforcer le positionnement dans le plan climat énergie territorial, comme cadre général de l'ensemble des politiques énergétiques et environnementales déployées par les collectivités sur leur territoire. Pour ce faire, la définition des plans d'action des PCET devrait généraliser l'approche territoire en complément de celles patrimoine et compétences, afin d'intégrer plus systématiquement les actions susceptibles d'être portées et mises en oeuvre par les différents acteurs publics et privés. Les démarches portées par les Parcs s'inscrivent pleinement dans cette approche du fait de votre savoir-faire à mobiliser les collectivités qui vous composent, ainsi que les différents acteurs locaux.
- S'accompagner d'objectifs quantitatifs associés aux différents programmes et domaines couverts par les PCET. Ces objectifs étant intégrés dès l'amont dans les démarches d'évaluation des PCET.

Votre président faisait la proposition pour que les territoires des Parcs soient autonomes en d'ici 15 ans en énergie. L'objectif est ambitieux, il ne peut être pour autant qu'encouragé et c'est l'objectif que se sont fixés les TEPOS, territoires à énergie positive qui se donnent comme objectif de réduire au maximum à leurs besoins en énergie, de produire une quantité d'énergie grâce aux énergies renouvelables égales ou supérieures à leurs besoins. Nous soutenons fortement cette initiative. Le Conseil régional de Bourgogne et l'Ademe ont ainsi lancé une expérimentation en 2013-2014 auprès des territoires volontaires et certains Parcs font aujourd'hui partie du réseau TEPOS national. Nous les soutiendrons dans ce cadre et dans ce domaine, nous constatons que les territoires précurseurs et d'expérimentations que sont les Parcs, permettent d'aborder certaines thématiques de façon innovante et souvent très efficace.

Ces différents développements devront également être mis en oeuvre dans une optique d'économie circulaire, qu'il faut développer avec un focus tout particulier sur la gestion des ressources et la capacité de les valoriser à proximité des territoires dont elles sont issues. En particulier quand il s'agit de ressources issues du recyclage.

Voici ce que j'ai souhaitais partager ce matin. J'ai été heureux d'être avec vous dans ce si bel espace. J'ai confiance, la transition énergétique et écologique se fera, et plutôt dans le bonheur que dans la difficulté. Il faudra bientôt changer de logique, probablement parfois basculer, être dans une dynamique de processus de développement en capacité d'adaptation. Un fort travail dans la durée sur les comportements, vivre tout cela en opportunité plutôt que comme une contrainte. La transition écologique peut se faire par amour, vous avez déjà l'amour du terrain.

Vous pouvez compter sur nous, mais nous avons surtout besoin de vous, et nous réussirons la transition ensemble.

Merci de votre attention.

Discours d'Alain Schmitz, Président du Conseil Général des Yvelines

Saint-Rémy-les-chevreuse Vendredi 4 octobre 2013

Monsieut le Ministre, Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire, cher Guy Monsieur le Président, cher Jean-Louis, Monsieur le Président du Conseil régional, Monsieur le vice-président du Conseil Général de l'Essonne, Monsieur le Président du Parc, Cher Yves Mesdames et Messieurs les élus, Chers amis des Parcs,

Les Parcs naturels regionaux, issus des anciennes zones naturelles d'équilibre (ZNE) de la Région Parisienne, ont été dès leur création reconnus par le Département des Yvelines dans sa politique d'aménagement du territoire.

Le Département des Yvelines a noué de longue date un partenariat solide avec les deux PNR qui couvrent au total 63 communes de son territoire, soit près du quart des communes du Département:

le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse créé en 1985 qui couvre depuis 2011 au total 51 communes dont 3 dans les Yvelines ;

le PNR du Vexin français, créé en 1995 qui couvre 99 communes dont 20 dans les Yvelines.

L'importance territoriale et la spécificité des PNR sont reconnues par le Schéma d'aménagement et de développement équilibré des Yvelines (SDADEY), approuvé par notre Assemblée départementale en 2006, qui constitue le cadre de l'action du Conseil général en matière d'aménagement et d'urbanisme. Il leur reconnait leur double rôle : à la fois de poumons naturels essentiels à la qualité de vie des franciliens et de « laboratoires » de nouveaux modes de développement recherchant un équilibre vertueux entre exigences, sociales, économiques et environnementales.

À ce titre, je suis convaincu de l'importance que le SDRIF, qui sera définitivement approuvé dans les prochains mois, leur reconnaisse un Intérêt Métropolitain au même titre que les territoires en fort développement comme les deux Opérations d'Intérêt National qui concernent les Yvelines (Seine Aval et Paris Saclay).

À travers leur Charte, les objectifs de développement des PNR sont en parfaite cohérence avec la politique de développement équilibré portée par le Département. Il s'agit de concilier développement mesuré et maîtrisé avec protection et valorisation des espaces agricoles et naturels ainsi que des patrimoines. C'est au travers de la lutte contre l'étalement urbain et la polarisation des développements urbains et économiques sur certaines communes pôles bien équipées et desservies par les transports en commun que cet objectif est tenable et durable.

Dans un département francilien sounus a une forte pression du développement, la conciliation de ces enjeux, qui peuvent paraître antinomiques, est complexe. Pourtant, la recherche d'un équilibre juste et durable entre développement et protection est essentielle. C'est vital car les Parcs sont des composantes majeures de la ceinture verte de l'Île-de-France qui doit rester ouverte et accessible aux franciliens ct c'est un impératif pour répondre aux besoins résidentiels et économiques de l'Île-de-France.

Le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse est par exemple un espace d'équilibre aux portes de Saint-Quentin-en-Yvelines et du Plateau de Saclay, promu à un développement international de premier plan. De même, le PNR du Vexin français constitue un espace de vic rurale aux franges de l'Opération d'Intérêt National de la Seine-aval et de l'agglomération de Cergy-Pontoise.

Jouxtés par des espaces en fort développement et en restructuration comme ces OIN, les PNR ne peuvent donc être, dans le contexte francilien, des territoires «hors sol » étrangers aux enjeux du développement régional.

A cet égard, je ne peux que saluer la prise en compte dans leur charte d'objectifs de renforcement et de diversification de l'offre de logements qui relaie la politique ambitieuse portée par le Département en matière de logement. Dans ce domaine les PNR ont un rôle d'éclaireurs notamment sur les enjeux qualitatifs, d'intégration des impératifs liés à la transition écologique et énergétique, mais aussi d'innovation qui à terme doivent nourrir les politiques publiques.

Je souhaite ici toutefois pointer des incohérences manifestes entre les lois Grenelle, dont les objectifs innervent les chartes du PNR et un certain nombre de lois : Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), Loi DALO de 2007, la loi sur l'intercommunalité de 2010 surtout le projet de Loi ALUR.

Par exemple, certaines petites communes rurales du sud du PNR de la haute vallée de Chevreuse se trouvent brusquement, du fait de leur adhésion à une communauté de communes, dans l'obligation de construire 25% de logements sociaux, soit au total près de 3 000 logements en une dizaine d'années alors que ce n'est pas là que se trouve l'emploi et qu'elles ne disposent d'aucun transport en commun.

Cette aberration va à l'encontre de ce fameux équilibre que j'évoquais à l'instant. Certaines communes plus importantes et desservies par des gares, d'ailleurs reconnues comme pôles de développement locaux dans le SDRIF ct dans notre SDADEY ne seraient pas soumises aux mêmes obligations.

Je sais que le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse et son Président portent fortement ce débat et je souhaite leur dire tout mon soutien en ce sens.

La valorisation des espaces naturels est un autre volet d'action principal des PNR. C'est aussi une préoccupation majeure elu Département portée à travers sa politique éco- Département et en particulier son volet ENS. Il s'agit là de garantir la gestion des espaces naturels soumis à la pression de l'urbanisation et en même temps de créer les conditions de l'ouverture de ces espaces à la fréquentation du public dans un cadre régulé.

Le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse contribue ainsi aux côtés du Département à l'aménagement du territoire exceptionnel qu'est le massif de Rambouillet. L'exercice consiste à combiner une protection rigoureuse d'écosystèmes participant d'un grand arc écologique francilien, et une valorisation ambitieuse de patrimoine au profit de la population locale et francilienne. L'action du parc doit permettre de promouvoir des modes de gestion innovants, notamment dans les secteurs les plus fragilisés (fonds de vallée, espaces fores tiers et périurbains,...).

C'est dans le PNR de Chevreuse que le Département, avec l'appui du Parc a acquis plus de la moitié des 68 sites Espaces naturels sensibles ou forêts des Yvelines représentant 2 750 ha. Plus d'un tiers est aménagé pour accueillir le public et offre un cadre préservé de promenades, de loisirs de plein air et de découverte elu patrimoine naturel.

C'est aussi en partenariat avec le PNR du Vexin français que le Département entend remettre son atout fluvial sur le elevant de la scène. Nous œuvrons à la création d'un chemin Seine et de guinguettes de bord de Seine dans le cadre d'un Plan « Yvelines Seine », qui vise à remettre le fleuve Seine au cœur de la vie des Yvelinois et des franciliens.

L'engagement des PNR rejoint également celui de la politique éco-département en matière de développement des circuits courts dans le domaine de l'agriculture périurbaine, du développement de nouvelles mobilités en complétant le réseau du Schéma départemental des Véloroutes et Voies Vertes, de promotion de nouvelles formes architecturales et urbaines intégrant les éco-matériaux, et d'engagement des Plans Climat Energie territoriaux au sein des PNR comme du Département, tant le défi climatique et la recherche de solutions locales sur chaque territoire constituent un enjeu majeur auxquels tous ici sommes sensibles.

Pour toutes ces raisons et pour que les Parcs demeurent de véritables « laboratoires territoriaux » où l'expérimentation et l'innovation sont un leitmotiv, je suis attaché à ce que les partenariats fondateurs et vitaux pour les parcs se poursuivent et même évoluent pour toujours plus de performance et de cohérence.

A fin que ce soutien soit le plus efficace possible au bénéfice des territoires, des populations et des visiteurs, il est indispensable que les PNR trouvent les moyens d'engager encore plus leur maîtrise d'ouvrage, d'initier des actions et des démarches novatrices et transposables. C'est pour nous, acteurs publics et responsables politiques une source d'inspiration et d'action inépuisable.

Dans la phase de construction des partenariats pluri-annuels à venir entre les Parcs et le Conseil général des Yvelines, je porterai donc une très forte attention à :

- conforter et favoriser la maîtrise d'ouvrage des Parcs, dans les programmes d'actions soutenus par le Département,

- une bonne complémentarité entres les actions des PNR et les politiques territoriales du Conseil général en cours de simplification et de globalisation veiller à la simplification administrative et fmancière.

Je crois en effet qu'on peut faire beaucoup dès à présent dans le cadre institutionnel complexe qu'on connaît en limitant les financements croisés par exemple.

C'est en ce sens que notre partenariat sera efficient au service des habitants de nos territoires. Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, de votre attention.

Discours de Jean-Louis Joseph, Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Parc de la Haute Vallée de Chevreuse Saint Rémy lès Chevreuse 4 octobre 2013

Monsieur le Sous Préfet, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Monsieur le Président du Conseil Régional d'Ile de France, représentant le Président de l'ARF, Monsieur le Président du Conseil général des Yvelines

Chers Amis.

Je souhaite aborder le thème de notre Congrès « transition écologique et énergétique : des territoires en mouvement » sur lequel nous avons échangé et réfléchi durant ces 3 jours.

Je tiens tout d'abord à remercier l'ensemble des intervenants et participants aux différentes tables rondes pour la qualité des débats.

J'adresse également mes très sincères remerciements à Marjorie Jouen pour l'excellente synthèse de nos débats et travaux. C'est tous les ans un grand intérêt de t'entendre, chère Marjorie, restituer les points essentiels qui ressortent de nos réflexions et remercier les membres du CORP (Conseil d'Orientation, de Recherche et de Prospective) pour leur participation à nos travaux.

Je remercie toutes les personnes et acteurs du Parc de la Haute Vallée de Chevreuse ainsi que l'équipe du Parc pour la qualité des expériences que vous nous avez fait découvrir hier dans les 20 circuits. Je sais que les échanges ont été très riches durant ces visites qui illustrent le travail mené par le Parc de Chevreuse et tous les Parcs sur le thème de notre Congrès.

Les Parcs ont été pionniers, expérimentateurs sur le changement climatique, la maitrise et l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables. Ces questions sont au coeur de nos préoccupations.

Notre engagement se traduit par des expériences et actions concrètes sur le terrain associant les habitants, les collectivités locales et les acteurs économiques.

Le Marché aux Initiatives que nous avons organisé mercredi soir était une riche illustration de ces savoir faire.

La transition écologique et énergétique doit appeler « une révolution » dans nos comportements de citoyens, dans le modèle de développement économique qui nous a guidé ces dernières décennies et qui a abouti aux mauvais résultats que nous connaissons et que les experts nous ont rappelés.

L'action au plan local et individuel est indispensable pour répondre aux enjeux planétaires et globaux. C'est là que l'action des Parcs prend tout son sens.

La transition écologique et énergétique est une opportunité pour nos territoires, bénéfiques pour l'emploi, positive pour l'environnement.

Pour répondre aux enjeux de réchauffement climatique et de la raréfaction des ressources, notamment la biodiversité, le rôle des Parcs est de continuer à inventer et expérimenter de nouveaux procédés de production en particulier dans le domaine agricole, d'imaginer de nouvelles approches en matière de consommation des biens et services, de favoriser le passage d'une économie de la possession à une économie de l'usage, de restaurer les écosystèmes en même temps que la cohésion sociale et culturelle.

C'est donc un nouveau modèle de croissance qu'il faut imaginer, plus vertueux, plus économe, qui favorise la relocalisation des activités, une économie circulaire qui recycle, qui partage et qui « garde l'argent à la maison », c'est à dire qui ne repart pas dans les flux financiers internationaux.

Ce type de croissance est porteur d'emplois, mais aussi de responsabilités et d'éthique.

Notre réseau est déterminé et motivé pour poursuivre son travail sur les transitions écologique, énergétique et agricole que le Gouvernement a mis en mouvement.

Les Parcs doivent être des plates formes territoriales d'innovation dans ces domaines.

Nos territoires doivent avoir l'ambition de mobiliser les citoyens, afin qu'ils se regroupent pour développer des projets locaux qu'ils soient solaires, éoliens, hydrauliques ...

En Allemagne, par exemple, 50% de l'électricité d'origine renouvelable est issue de projets citoyens. La France est encore un pays centralisé, nous devons libérer les énergies locales.

La subsidiarité énergétique cela commence dans mon logement, dans mon quartier, dans mon village, dans ma région.

On invente un monde qui n'existe pas en expérimentant au niveau local technologies, entreprises, individus.

Les bâtiments passifs ou à énergie positive n'ont pas été inventés dans un ministère mais bien au niveau local, puis on en fait une politique nationale et un projet de société. Je suis persuadé que l'avenir énergétique se construit au niveau des territoires et que les Parcs avec d'autres peuvent servir d'exemples.

Mercredi dans mon intervention, je vous invitais à oeuvrer pour que nos territoires soient autonomes en énergie dans les 15 ans, c'est ambitieux, pourra t-on y arriver m'a t-on dit ?

Cela implique un projet spécifique par Parc, un contrat passé avec l'Etat, les Régions, l'ADEME, les collectivités, nos partenaires et une animation fédérale.

C'est pourquoi je vais proposer la création d'un groupe de travail spécifique au niveau de la Fédération qui sera chargé d'impulser cette action. Cela passe bien sur par les économies d'énergie, par l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables adaptées à nos territoires divers.

Cela implique de poursuivre le travail sur le logement et l'urbanisme, sur la mobilité et l'alimentation, des sujets que nous connaissons bien.

Les outils sont là : les fonds structurels européens nouvelle période, les nouveaux programmes Leader, un nouveau partenariat sur ce thème avec les Régions et l'ADEME.

Vous avez démontré pendant ces 3 jours que c'était possible.

Alors allons y!

Concernant la vie de notre réseau, nous sommes très mobilisés sur les différents textes de lois en préparation :

Sur l'urbanisme, sur la décentralisation, sur la biodiversité, sur l'avenir de l'Agriculture, Et sur le projet de loi de finances 2014.

Je vous ai évoqué mercredi dans mon discours, les propositions et préoccupations des Parcs, je n'y reviendrai pas. Cette activité nous occupe et nous préoccupe beaucoup.

Cette mission de la Fédération est importante pour la reconnaissance des Parcs dans les débats nationaux.

Mais nos activités ne s'arrêtent pas là. Le travail que nous menons avec les Parcs pour échanger, capitaliser et transférer nos expériences est essentiel, il permet de nous enrichir mutuellement, de progresser ensemble et de faire savoir ce que nous faisons.

C'est tout le travail des commissions thématiques de la Fédération et des séminaires que nous organisons avec nos partenaires. Je remercie les Présidentes et les Présidents, les directrices et les directeurs et les agents des Parcs.

Concernant la communication, nous avons redéfini un certain nombre de règles concernant la charte graphique d'utilisation des logos des Parcs.

Une étude avec enquête auprès des consommateurs va être lancée sur la Marque Parc pour l'inscrire dans une véritable démarche marketing. Nous avons également édité une nouvelle plaquette de présentation des 48 Parcs naturels régionaux.

Enfin, depuis cette année, notre action à l'international a été relancée grâce au soutien financier du Ministère des Affaires étrangères et de l'Agence française pour le développement.

Dans le prolongement du travail sur l'Avenir des Parcs, la Fédération a défini un plan stratégique d'actions à 5 ans et adapté ses statuts à ces nouvelles orientations. Notre Assemblée générale extraordinaire de mercredi matin a approuvé ces modifications.

Il y a un an, nous avons créé un Fonds de dotation destiné à collecter des fonds privés pour soutenir des actions dans les Parcs. Nous sommes actuellement dans une phase de communication et de recherche de fonds. Nous comptons également sur les Parcs pour prendre contact avec les entreprises de leurs territoires qui pourraient participer à ce Fonds de dotation que l'on souhaite opérationnel en 2014.

Ce rapide aperçu des activités de la Fédération me paraissait nécessaire. La Fédération est au service des 48 Parcs mais également des projets de Parcs.

Je souhaite maintenant m'adresser aux Régions qui sont nos premiers partenaires aux côtés de l'Etat et à vous Monsieur le Président Huchon. Mercredi, j'ai fait part de nos préoccupations concernant nos financements.

Nous devons, à la fois, au niveau national avec l'ARF, mais également et surtout au niveau régional, avoir des échanges pour préciser les missions et rôles des Parcs et leur place dans les politiques territoriales. Nous demandons que nos financements puissent être contractualisés pour la période 2014-2020, comme pour la période 2007-2013 dans le cadre des contrats de Parcs.

Il est important que les Parcs puissent avoir une vision à moyen terme de leurs actions et de leurs financements.

Concernant les fonds européens qui seront gérés pour les Régions, nous souhaitons que sur les thèmes de la biodiversité, de l'énergie, de l'agriculture et du développement rural, les financements soient ouverts aux Parcs.

Dans les récentes discussions sur l'accord de partenariat, les Parcs ont demandé qu'un volet territorial soit prévu par la mise en oeuvre des outils tels que LEADER, mais aussi le DLAL (dispositif local mené par les acteurs locaux) ou les ITI (Investissement Territorial Intégré).

Nous demandons de pouvoir être éligibles à ces nouveaux programmes.

Monsieur le Président de la Région Île-de-France, votre Région est exemplaire dans son soutien aux Parcs, 4 Parcs existants et 2 nouveaux parcs en création, ce dont nous nous réjouissons – votre région recèle de très beaux territoires.

Les Régions sont membres de la Fédération. La Fédération accompagne les Parcs et les projets de Parcs ainsi que vos services avec qui nous sommes en relation. Nos moyens ont été renforcés.

J'aimerais, si vous le permettez, vous poser deux questions et à travers vous, aux Régions de France car en

ces temps de restriction budgétaire les Parcs sont inquiets :
- garantissez vous à vos deux nouveaux de Parcs les moyens financiers nécessaires à la mise

- et garantissez vous que ce ne sera pas au détriment des quatre Parcs existants ?

En tant que représentant de l'Association des Régions de France, pouvez vous être notre supporter?

Au nom du réseau, je vous en remercie par avance.

en oeuvre de leurs futures chartes?

Pour conclure, je tiens à remercier tous les partenaires et toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de ce congrès 2013.

Merci aux départements des Yvelines et de l'Essonne, merci beaucoup à la Région Ile de France pour leur soutien à l'organisation de ce congrès.

Merci aux nombreux partenaires qui se sont associés, merci aux communes du Parc pour leur accueil et à ces communes « nounous » qui ont choyé les Parcs.

Enfin en votre nom à tous, j'adresse mes très sincères remerciements au Président Yves Vandewalle, à l'équipe du Parc de la Haute Vallée de Chevreuse, à sa directrice Anne Le Lagadec, ainsi qu'à toute l'équipe de la Fédération, et à Pierre Weick, notre directeur, à Dominique, Nathalie et toutes celles et ceux qui ont oeuvré pour l'organisation de ce congrès.

Merci de votre attention.

Intervention de Jean-Paul Huchon, Président de la Région Île-de-France

Saint-Rémy-lès-Chevreuse, 4 octobre 2013

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Président de la Fédération des Parcs, Monsieur le Vice-président de la Région Ile-de-France, cher Alain, Monsieur le Président du Conseil général des Yvelines, Mesdames et Messieurs les Présidents et les Directeurs des Parcs, Mesdames et Messieurs les élus, Chers amis,

Je suis très heureux de conclure ce matin vos trois jours de travaux, et plus encore d'avoir accueilli en Région Ile-de-France, le Congrès annuel des Parcs Naturels Régionaux. Les Yvelinois le savent bien, je viens ici un peu plus qu'en régional de l'étape. Certes, la ville où je suis élu ne compte pas parmi les 51 communes du parc de la Haute-Vallée de Chevreuse et elle est située à l'autre extrémité du département. Il n'empêche : je reste profondément attaché à ces 633 km², aux paysages de ce petit millième du territoire français et à ces deux vallées de l'Yvette et de la Rémarde.

Et parmi les quatre parcs naturels franciliens qui sont depuis longtemps sous la responsabilité de la Région, celui-ci occupe une place particulière.

Vous avez sillonné le Parc pendant deux jours. Vous avez dû apercevoir le Château de la Madeleine, situé à quelques encablures ; l'Abbaye de Port-Royal n'est pas très loin non plus.

Vous savez donc que nous sommes ici en pleine terre janséniste — et c'est une excellente source d'inspiration.

Rassurez-vous : je ne vais pas vous faire pour autant un éloge de la frugalité – quoique la transition énergétique, qui était le coeur de votre congrès, pourrait s'y prêter – ni même de l'austérité – qui a plutôt mauvaise presse par les temps qui courent.

Mais je ne peux m'empêcher de penser à cette phrase de Pascal, illustre janséniste s'il en est, qui se demande bien « ce qu'est l'homme dans la nature. » A cette question, Pascal répond bien évidemment : « rien ». C'est la modestie même. A cette question, je répondrai très immodestement : « beaucoup. »

L'homme est beaucoup de choses dans la nature, et nous le voyons bien ici, dans nos Parcs, dans nos territoires, dans nos régions. Nous avons tous bâti un plan climat. Nous sommes tous très sensibles au Facteur 4.

Nous nous sommes tous fixés des objectifs à atteindre pour préserver la biodiversité, pour favoriser la transition énergétique, pour mettre en valeur notre patrimoine et même sanctuariser nos terres agricoles.

Les PNR participent bien évidemment de cette politique, de cette attention portée à la nature.

Face au changement climatique, qui prouve bien que l'homme compte pour quelque chose dans l'environnement dans lequel il évolue, nous avons porté des politiques de protection.

L'Île-de-France y joue un rôle important, par ses responsabilités, grâce au schéma régional de cohérence écologique, dont elle a été la première région à se doter, et qui a été adopté il y a tout juste une semaine.

Mais, et c'est sans doute essentiel, les PNR ne sont pas des conservatoires. Ce sont des terres où l'on innove, où l'on expérimente, où l'on prend le temps de faire vivre ensemble les espaces ruraux et les espaces urbains – et ici en particulier, les espaces métropolitains et les espaces périurbains.

Ce sont des territoires où l'on ne renonce pas à l'activité à l'emploi, bien au contraire : ils sont au coeur de la mission des Parcs Naturels Régionaux. Dans une région comme la nôtre, réputée pour son coeur d'agglomération, mais dont la superficie est à 70% rurale, c'est un enjeu essentiel.

Un PNR fait vivre un territoire en partant de ses atouts – jamais en les enfermant dans des boîtes hermétiques.

Les Régions de France y sont extrêmement attentives, et travaillent donc très étroitement avec la Fédération nationale des PNR.

Car c'est bien là le deuxième atout de nos Parcs Naturels : ils sont le fruit d'un travail partenarial, des liens que nous entretenons avec les collectivités qui y participent, pour bâtir un projet de territoire. L'adhésion à un PNR est aujourd'hui un acte volontaire des collectivités comme des intercommunalités. Coopération, transversalité : les PNR sont un dispositif formidable, et qui a fait ses preuves. Et nous n'entendons pas nous arrêter là en Île-de-France, puisque nous travaillons à la création de deux nouveaux Parcs Naturels Régionaux dans les prochaines années.

L'action des Parcs naturels est aujourd'hui reconnue – par les élus, par les habitants de nos territoires – et les échanges de bonnes pratiques portent leur fruit. C'est essentiel et il ne faudrait pas le perdre.

Mais les Parcs doivent-ils pour autant échapper à toute évolution ? Je l'ai dit, un PNR n'est pas un conservatoire. Il ne doit donc pas devenir un lieu conservateur.

Je sais les craintes exprimées par certains parcs dans le cadre du débat parlementaire sur la loi ALUR, concernant les dispositions qui prévoient d'augmenter la construction de logement social, de densifier

le bâti, et de revenir sur une opposabilité directe des chartes de PNR aux plans locaux d'urbanisme. Il faut en effet que nous soyons attentifs à ne pas déstabiliser ce qui fonctionne aujourd'hui. Les débats parlementaires sont en cours. L'Association des Régions de France et la Fédération des parcs sont évidemment très mobilisés.

Je voudrai néanmoins insister sur une réalité qui n'est peut-être que Francilienne. Aujourd'hui les chartes de PNR s'imposent juridiquement au document régional, le SDRIF, qui est pourtant prescripteur sur les documents d'urbanisme locaux. Est-ce cohérent ?

En Ile-de-France plus qu'ailleurs la nécessité de construire plus de logements est une urgence sociale absolue tous les territoires franciliens doivent y participer, évidemment selon leurs spécificités. A cet égard, les dispositions prévues par le projet de loi porté par la Ministre Cécile Duflot, représentent de mon point de vue une réelle avancée, cohérente avec le projet régional.

Monsieur le Président, vous m'interpellez sur la question du financement des parcs et j'entends votre inquiétude. Il est vrai que nous traversons aujourd'hui une période budgétaire complexe, et que nous participons, aux côtés de l'Etat, à cet effort de redressement des comptes publics, parce que ce redressement est nécessaire.

Soyons clairs : pour nous, la réussite globale de ce projet ne passe pas par des coupes sèches, mais par des efforts de mutualisation. Il y a des moyens qui peuvent être partagés par les parcs. Après, tout, l'échange d'expériences fait partie de leur ADN!

Au-delà, il va nous falloir vite fixer le prochain cadre de financement des PNR. Depuis 2007 en Ile-de-France, avec la Région, l'Etat et les Départements, c'est près de 60 millions d'euros qui auront été investis dans les parcs. Ce dynamisme doit se poursuivre. Nous serons donc très attentifs aux priorités fixées par le Premier Ministre pour le prochain Contrat de Projet Etat Région – dynamisme économique, soutenabilité du développement, cohésion sociale et territoriale.

Ces objectifs, nous les partageons tous, dans chaque Région et dans chaque Parc. Ils sont au coeur du projet de SDRIF « Ile-de-France 2030 » que la Région porte pour l'avenir de l'Ile-de-France, et que nous adopterons définitivement le 18 octobre prochain.

Il est le fruit d'une longue histoire, d'un long et patient travail de concertation avec les autres collectivités d'Ile-de-France, et avec tous les Franciliens. Nous l'avons porté, bon gré mal gré, contre un Etat qui, un temps, a cherché à imposer d'en haut un projet hors sol. D'ici une dizaine de jours, il entrera enfin dans une phase concrète.

Nous n'avons pas voulu en faire un énième plan. Bien entendu, il fixe des objectifs en matière de construction de logements – 70 000 par an, de créations d'emplois – 28 000 par an -, de terres agricoles préservées – 400 ha par an, de rééquilibrage du développement à l'est de l'Île-de-France. Il pose des contraintes, en matière de densité notamment, qui s'imposeront aux PLU, il prend en compte les avancées du Nouveau Grand Paris.

Mais au-delà, nous avons voulu en faire un projet, et un programme, qui part du réel et des territoires. Dans ces conditions, avec ces objectifs que j'ai évoqués, les PNR y ont toute leur place et la feuille de route que nous bâtirons pour eux en prendra pleinement compte. Car tous les défis que l'Île-de-France doit surmonter dans les quinze prochaines années, les PNR les connaissent tout autant.

Et je l'ai dit d'emblée : à l'échelle d'une région comme à l'échelle d'un parc, le projet de territoire, un projet de territoire doit offrir des perspectives à tous.

Chacun doit pouvoir y trouver des éléments pour se sentir reconnu. Contre la relégation, qu'éprouvent certains de nos concitoyens et certains de nos territoires, c'est la cohésion que je veux opposer.

Elle appelle la solidarité au-delà des frontières techniques ou administratives. Je compte sur vous pour partager vos savoir-faire avec des communes qui ne sont pas nécessairement classées dans les Parcs. Nous avons une responsabilité : celle de faire vivre ces territoires ensemble et de les tirer vers le haut, ensemble.

Et pour cela, en Île-de-France, la Région sera à vos côtés. Je ne doute pas qu'au-delà de l'Île-de-France, vos collectivités régionales iront elles aussi dans ce sens.

Je vous remercie.

Intervention filmée de Stéphane Le Foll, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

(qui répond aux questions de Jean-Louis Joseph, président de la Fédération des Parcs naturels régionaux)

Je regrette de ne pas pouvoir participer au congrès des Parcs naturels régionaux. J'ai un agenda extrêmement serré avec les discussions sur la réforme de la Politique agricole commune. Mais je connais les Parcs, notamment celui d'Armorique, dans une région que j'aime et que j'apprécie. Je connais le rôle que jouent les Parcs dans l'aménagement, la qualité, le développement économique et touristique des territoires.

La Pac comprend, d'une part, un volet qui concerne les aides à la production (le 1^{er} pilier) et un second pilier qui prend de plus en plus d'importance, dans la mesure où la négociation financière, conduite par le président de la république, a amené à valoriser son enveloppe. Le choix a été fait d'attribuer l'autorité de gestion du Feader aux Régions. De ce fait, il y aura des enjeux régionaux et les Parcs seront appelés à être des partenaires, dans les domaines de la production et de l'environnement. C'est le souhait en tout cas, que je formule.

J'ai été député européen, je me suis beaucoup battu pour maintenir les projets Leader, avec l'appui des Groupes d'action locale (Gal), organisations qui peuvent prendre des formes très différentes. Nous ne sommes pas dans un logique de financement d'investissement au coup par coup, mais dans le financement de dynamiques territoriales. J'ai toujours été un fervent partisan des déclinaisons des projets Leader à travers différents outils. Je suis prêt à regarder ce type de dispositifs et je souhaite faire une annonce à l'occasion de votre congrès : la mise en œuvre, au printemps 2014, de ce qu'on va appeler « les Printemps des territoires » où seront discutés, avec les Régions, des objectifs liés à la Pac, qui va s'appliquer en 2015, et de l'ensemble du dispositif du développement rural. Avec les Régions, les acteurs régionaux dont les Parcs font partie, doit se mettre en place un grand plan d'investissement pour l'avenir de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Ça me paraît être un engagement qui correspond aux choix du président de la république, pour la France de 2025. L'échéance du Printemps 2014 permettra de coordonner, de donner de la cohérence à la politique du ministère de l'Agriculture, au travers de la politique agricole et au niveau des Régions. Les Parcs ont toute leur place dans ce grand Printemps des territoires.

L'idée des Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) que vous mentionnez, est de faire en sorte que les agriculteurs puissent se réunir autour de projets qui prennent en compte une performance à la fois économique et environnementale. Il s'agit d'être capable d'éviter d'être uniquement dans des normes que l'on applique, exploitation par exploitation. Le principe est de créer des dynamiques entre les agriculteurs pour répondre à des objectifs à la fois économiques et écologiques.

Dans ce cadre, les Parcs peuvent être acteurs dans la mise en place de GIEE, qui auraient la capacité à créer des synergies et des dynamiques nécessaires au maintien et au développement de l'activité économique en même temps que la prise en compte de l'environnement. Il va de soi, je l'espère, qu'à partir du moment où la loi sera votée, et que le cadre des groupements sera défini, que des projets naîtront, en particulier avec les Parcs.

Concernant la mise en œuvre de Mesures agrienvironnementales territorialisées (MAET) « système », à l'échelle de l'exploitation, que vous proposez, c'est également la ligne que nous avons choisi. Je l'ai souvent dit, les questions de l'environnement ont trop été traitées les unes à la suite des autres, avec des normes définies pour protéger l'eau, la biodiversité, la limitation du recours aux pesticides, etc. Jamais nous n'avons pensé au fait que c'est en pensant système, de manière globale, que nous allions obtenir de meilleurs résultats sur l'eau, sur la diminution des pesticides, etc. Cet objectif peut être d'ailleurs recoupé avec le GIEE.

A propos du soutien aux 52 premiers hectares aidés, c'est un projet porté par la France à l'échelle européenne (paiements redistributifs). Le ministère de l'Agriculture a fait cette proposition qui permettra de faire un choix économique en faveur de la conservation de la diversité agricole. Il faut des agriculteurs sur les territoires.

Concernant votre remarque à propos de la nouvelle génération des contrats État-Région et de votre surprise quant à l'absence d'un volet qui concerne l'agriculture et de la Forêt et d'une contractualisation territoriale, notamment avec les Parcs, il faut savoir que les négociations viennent juste de commencer.

J'aurai donc l'occasion d'en discuter avec le Premier ministre, pour bien caler les dispositifs. Le Printemps des territoires, l'idée qu'il y ai une régionalisation du second pilier de la Pac et notre volonté d'investir dans l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt, constituent déjà un enjeu essentiel de redressement productif de notre pays. C'est au cœur de la stratégie que nous souhaitons mettre en place. Nous aurons par conséquent l'occasion de discuter sur la possibilité d'intégrer les objectifs liés à l'agriculture, à l'agroalimentaire et à la Forêt dans les nouveaux contrats État-Régions.

Les Parcs, acteurs des territoires, doivent être partie prenante de cet enjeu territorial global et être aussi acteurs du développement économique et touristique. Je considère que leur place est indiquée pour participer à cette préparation de la mise en œuvre de la Pac pour 2015 concernant les enjeux liés au second pilier.

Je vous ai fait une promesse de rendre visite à l'un de vos Parcs, il faudra que je m'y tienne. Je connais bien le Parc d'Armorique et celui de Normandie-Maine, mais il faut que je vois comment les Parcs participent au développement territorial de notre pays.

Je veux vous adresser à tous, un message d'encouragement et surtout un très bon travail lors de ce congrès.